



Mise en œuvre de la 2e Stratégie wallonne de développement durable

RAPPORT DE SUIVI



Wallonie

AVANT-PROPOS

Ce rapport constitue le premier compte-rendu de la mise en œuvre du plan d'actions de la 2^e Stratégie wallonne de développement durable. Il fournit une image des travaux menés et des réalisations deux ans après son adoption.

Ce rapport s'inscrit dans le processus de suivi prévu par le décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable du 27 juin 2013. Il permet au Parlement et aux citoyens d'être informés de l'état d'avancement du plan d'actions. Il constitue une première description centralisée de l'implémentation des actions.

En vous souhaitant une bonne lecture !



LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES

AC	Action continue
AEI	Agence pour l'Entreprise et l'Innovation
AG	Alda Greoli
APAQ-W	Agence wallonne pour la Promotion d'une agriculture de qualité
CDA	Carlo di Antonio
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie
DGO5	Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux et de l'Action sociale
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi et de la Recherche
EPD	déclarations environnementales de produits
GW	Gouvernement wallon
IEW	Inter environnement Wallonie
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
JLC	Jean-Luc Crucke
N/A	Non available, données non disponibles
ODD	Objectifs de développement durable
PYJ	Pierre-Yves Jeholet
RC	René Collin
SG-DDD	Département du développement durable, Secrétariat général
SOCOPRO	Services Opérationnels du Collège des Producteurs
SWDD	Stratégie wallonne de développement durable
VDB	Valérie de Bue

SOMMAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES	4
1. INTRODUCTION	6
1.1. La 2 ^e Stratégie wallonne de développement durable : une stratégie au service des Objectifs de développement durable	6
1.2. Structure du rapport	8
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS	9
2.1. Méthodologie	9
2.2. Vue d'ensemble	11
2.3. Suivi détaillé	17
2.3.1. <i>Axe 1 : Alimentation</i>	18
2.3.2. <i>Axe 2 : Énergie</i>	30
2.3.3. <i>Axe 3 : Ressources</i>	35
2.3.4. <i>Axe 4 : Actions transversales</i>	43
2.4. Portrait de 12 actions	55
2.4.1. <i>Référentiel alimentation durable (Ao1)</i>	55
2.4.2. <i>Accompagnement et incitants financiers pour les circuits courts (Ao8)</i>	57
2.4.3. <i>Soutien à l'encadrement des producteurs transformateurs à la lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires (A14)</i>	58
2.4.4. <i>Promotion des plans d'actions locaux en matière de réduction des émissions de CO₂, efficacité énergétique et énergies renouvelables (Eo9)</i>	59
2.4.5. <i>Outil d'évaluation des performances environnementales des bâtiments (Ro6)</i>	61
2.4.6. <i>Promotion et accompagnement du développement des quartiers nouveaux et villes nouvelles</i>	62
2.4.7. <i>Rénovation, revitalisation urbaine et Politique des grandes villes (R13)</i>	64
2.4.8. <i>Organisation annuelle d'un parlement jeunesse (Po2)</i>	65
2.4.9. <i>Notation extra-financière de la Wallonie (RS05)</i>	66
2.4.10. <i>Semaine du développement durable (RS04)</i>	67
2.4.11. <i>Renouvellement du plan d'actions « achats publics durables » (Mo1)</i>	68
2.4.12. <i>Rédaction d'un rapport de mise en œuvre des ODD en Wallonie (Io1)</i>	69
3. PROMOTION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN WALLONIE	71
4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	73

1. INTRODUCTION

Ce document constitue le rapport intermédiaire relatif à la mise en œuvre de la 2^e Stratégie wallonne de développement durable, conformément au décret relatif à la Stratégie wallonne de développement durable (SWDD) du 27 juin 2013. Ce décret prévoit l'adoption d'une SWDD par le Gouvernement wallon au plus tard douze mois après sa prestation de serment. Ainsi, chaque stratégie wallonne de développement durable, en particulier son plan d'actions, a une durée de vie parallèle à la législature et doit faire l'objet d'un suivi bisannuel.

Cette introduction rappelle d'une part le contexte d'élaboration et les éléments clés de la 2^e SWDD, et présente d'autre part la structure du présent rapport.

1.1. La 2^e Stratégie wallonne de développement durable : une stratégie au service des Objectifs de développement durable

Le 25 septembre 2015, les Chefs d'État et de Gouvernement ont adopté au niveau des Nations unies le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ou « Programme 2030 »), intitulé *Transformer notre monde*. Ce programme comprend un ensemble de 17 objectifs et 169 cibles¹ que tous les pays du monde se sont engagés à atteindre d'ici 2030.



Adoptée le 7 juillet 2016, la 2^e SWDD s'inscrit pleinement dans l'engagement pris par les chefs d'Etats et de Gouvernement d'aboutir à la réalisation de ces 17 Objectifs de développement durable

¹ <https://sustainabledevelopment.un.org/?menu=1300>

(ODD) à l'horizon 2030. Celle-ci est ciblée sur le changement des modes de consommation et de production, en particulier dans le domaine de l'alimentation, de l'énergie et des ressources naturelles, des thèmes qui figurent au centre des ODD.

La 2^e SWDD a également été élaborée en respectant un principe central au développement durable : le principe de participation. Ainsi, elle a été soumise aux conseils consultatifs (le Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable, le Conseil économique et social de la Wallonie et l'Union des villes et des communes de Wallonie). Elle a également fait l'objet d'une consultation publique qui a permis de recueillir les avis et les suggestions de 51 organisations et 199 citoyens. La consultation s'est clôturée avec la première édition du Parlement jeunesse au cours duquel 55 étudiants de hautes écoles et universités ont développé 8 propositions. Ces avis et ces propositions ont été analysés et pris en compte dans la mesure des possibilités. Cette dynamique participative se retrouve également dans certaines actions de la Stratégie.

La 2^e SWDD comprend quatre parties :

- Une vision à long terme — 2050 — de la Wallonie qui donne une direction générale à l'ensemble des acteurs wallons pour la transition vers un développement durable et reflète une région dans laquelle les 17 ODD seraient atteints ;
- Un diagnostic des acquis et des faiblesses qui décrit la situation actuelle de la Wallonie ;
- Des objectifs intermédiaires — les 17 ODD — qui jalonnent le chemin jusqu'en 2030 ;
- Un plan d'actions qui comprend des mesures concrètes afin de contribuer à la réalisation de certains des objectifs intermédiaires.

Le plan d'actions contient 100 actions, destinées à rendre les modes de consommation et de production wallons plus durables. Ces actions sont réparties entre les trois domaines d'attention de la SWDD — alimentation, énergie et ressources — ainsi qu'entre une série de thématiques transversales. Elles contribuent chacune à la réalisation des ODD. Le tableau ci-dessous montre les principaux ODD auxquels se rattachent les différents axes du plan d'actions de la Stratégie.

Axe alimentation



Axe énergie



Axe ressources



Axe transversal



Il va de soi que le plan d'actions de la 2^e SWDD ne couvrant pas tous les thèmes des ODD, d'autres plans stratégiques transversaux du Gouvernement wallon jouent également un rôle dans ce processus.

1.2. Structure du rapport

Le présent rapport est structuré comme suit :

- le premier chapitre décrit l'état d'avancement actuel des 100 actions prévues par la 2^e SWDD, en commençant par une synthèse générale de la mise en œuvre du plan d'actions, puis en mettant l'accent sur 12 exemples d'actions de manière à donner des informations plus tangibles sur le type d'actions menées dans le cadre de cette stratégie ;
- le chapitre suivant met en évidence les actions poursuivies par le Gouvernement wallon pour promouvoir les ODD ;
- le rapport se termine par des conclusions et des recommandations en vue de l'élaboration de la prochaine SWDD.

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Ce premier chapitre présente l'état d'avancement du plan d'actions de la 2^e SWDD, d'abord de manière synthétique pour l'ensemble du plan, puis de manière plus détaillée par axe et sous-axe.

2.1. Méthodologie

Ce rapport se fonde sur les données collectées entre novembre 2017 et mai 2018 auprès des différents acteurs qui participent à la mise en œuvre du plan d'actions de la 2^e SWDD depuis son adoption en juillet 2016. Ces données sont relatives aux 100 actions du Plan. Elles ont été compilées et analysées par le département du Développement durable (Secrétariat Général du SPW) en mai 2018.

Chaque action du plan relève d'un (ou parfois deux) « Ministre(s) pilote(s) », responsable de l'action. Celui-ci a en général confié le pilotage des actions dont il a la responsabilité à une administration (dénommée l'« administration pilote »). Les administrations pilotes ou cabinets, soit exécutent eux-mêmes l'action et assument le rôle de « porteurs de projet », soit confient ce rôle à un acteur tiers. Cette distinction entre Ministre pilote, administration pilote et porteur de projet est reprise dans les tableaux présentés ci-dessous.

Il faut noter que, suite au changement de Gouvernement² intervenu en juillet 2017, une nouvelle distribution des actions entre Ministres a eu lieu selon la nouvelle répartition des compétences. Subséquemment, les ministres pilotes ne sont plus ceux mentionnés dans le texte de la 2^e SWDD, à l'exception du Ministre de l'Environnement et de la Transition Ecologique en charge notamment du développement durable et du Ministre de l'Agriculture.

D'après les informations reçues, différents stades d'avancement des actions ont pu être distingués, aboutissant à la typologie présentée dans le tableau 1. Un code couleur similaire à celui du tableau 1 est utilisé dans les tableaux exposés dans le suivi détaillé au niveau du numéro des actions afin de les différencier plus facilement.

² Le nouveau Gouvernement wallon a pris l'engagement suivant dans la Déclaration de Politique Régionale : « Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la Stratégie Wallonne de développement durable dont l'alimentation sous toutes ses formes constituera un axe essentiel ».

Tableau 1 : stades d'avancement de la mise en œuvre des actions

Stade d'avancement	Signification
Mise en œuvre	lorsque l'action est finalisée et que le livrable est produit ou lors de la mise en œuvre concrète de l'action
En phase de réflexion	lors de la précision des modalités de mise en œuvre de l'action
En attente	lorsqu'il est prévu d'implémenter l'action, mais que les travaux n'ont pas encore démarré
En suspens	lorsqu'il n'est pas certain de mettre en œuvre l'action
Abandonné	lorsqu'il est finalement décidé de ne pas mettre en œuvre l'action
Sans donnée	Lorsqu'aucune information n'a été obtenue sur l'état d'avancement de l'action. Ce manque de données sera signalé dans la suite du rapport par l'abréviation N/A.

De plus, afin d'avoir une idée plus précise des réalisations et du stade d'avancement des actions, trois types d'actions ont été différenciés sur base des informations collectées pour les actions mises en œuvre : les actions continues, récurrentes, et ponctuelles.

- Les *actions continues* sont mises en œuvre en permanence, telle que la mise à jour d'une base de données sur les structures de récupération (R11), ou la veille de la cohérence des politiques défendues au niveau international (I03) ;
- Les *actions récurrentes* sont mises en œuvre de manière répétée, telle que l'organisation annuelle d'un évènement comme la semaine du développement durable au sein du Service public de Wallonie (RS04) ;
- Les *actions ponctuelles* ou uniques sont quant à elles mises en œuvre sur une période de temps délimitée.

Signalons que le niveau d'information sur l'état d'avancement de chaque action est très variable étant donné que les informations collectées ont été plus ou moins précises et détaillées³. Les interprétations et les analyses présentées dans ce rapport doivent donc tenir compte de ce paramètre.

³ Il faut savoir que certaines actions de la 2^e SWDD sont également liées à d'autres plans d'actions du Gouvernement wallon, tels le Plan air-climat-énergie, le Plan Regal ou le Plan achats publics responsables. Elles font donc l'objet d'un rapportage par ailleurs.

2.2. Vue d'ensemble

La figure ci-après présente une vue d'ensemble du stade d'avancement des actions.

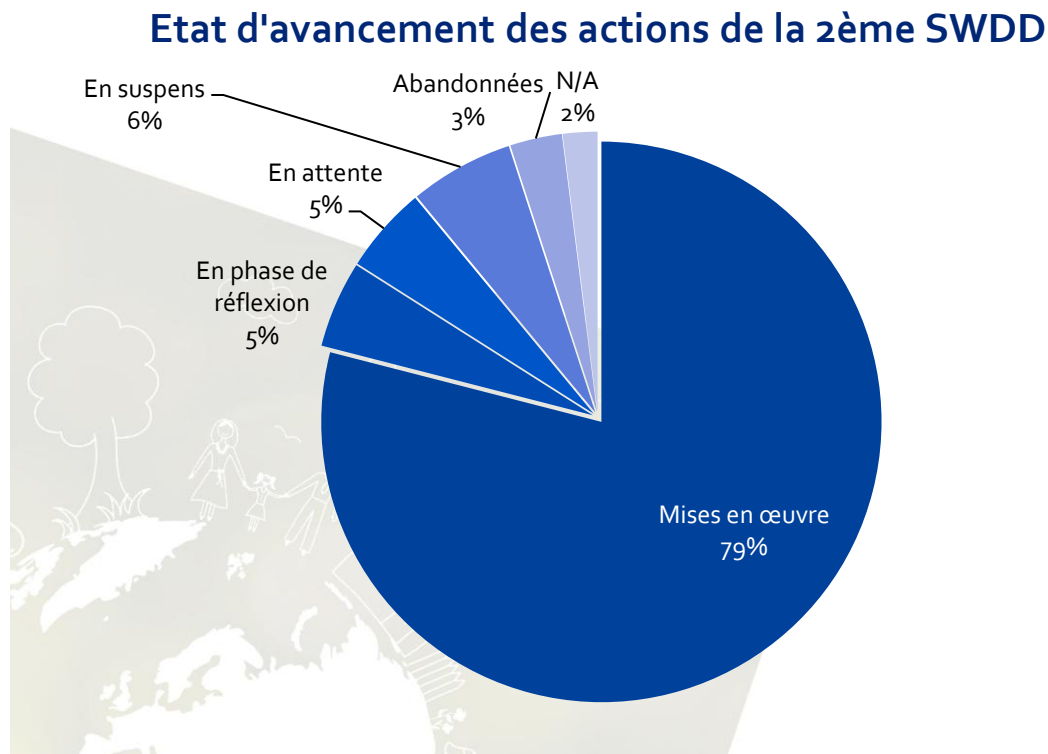


Figure 1 : État d'avancement des actions de la 2^e SWDD (mai 2018)

Comme le montre le graphique, deux ans après l'adoption de la SWDD, 79 % des actions ont été mises en œuvre. Cinq actions sont encore en attente et cinq en phase de réflexion. 9 % sont en suspens ou abandonnées.

Lors de l'adoption de la 2^e SWDD, le Gouvernement avait distingué deux types d'actions :

- des actions à court terme (avec l'acronyme CT indiqué à la suite des actions concernées dans le texte de la stratégie) ;
- des actions à long terme (avec l'acronyme LT indiqué à la suite des actions concernées dans le texte de la stratégie).

Le plan d'actions se compose de 50 actions à court terme et de 50 actions à long terme.

Si l'on se concentre sur les actions à court terme, c'est-à-dire celles qui devaient être mises en œuvre le plus rapidement suite à l'adoption de la SWDD, les résultats sont relativement similaires à ceux présentés *supra* avec également 80 % d'actions mises en œuvre.

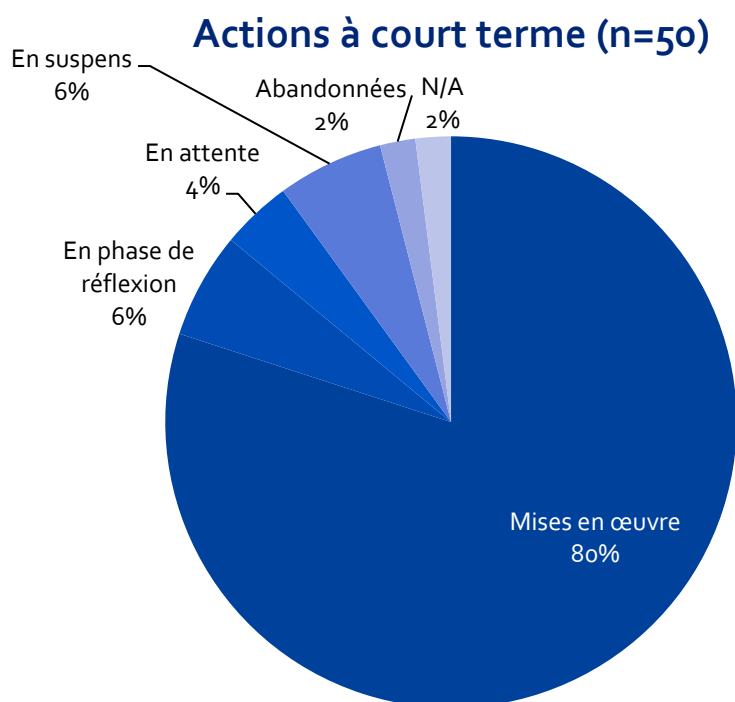


Figure 2 : État d'avancement des actions à court terme de la 2e SWDD (mai 2018)

Le tableau suivant présente la mise en œuvre dans les différents axes du plan d'actions.

Tableau 2: État d'avancement au sein des différents axes du plan d'actions*

Axe	Nombre d'actions par axe	Actions mises en œuvre	Actions en phase de réflexion	Actions en attente	Actions en suspens	Actions abandonnées	N/A
Alimentation	31	28 (90 %)	0	1 (3 %)	1 (3 %)	0	1 (3 %)
Énergie	13	10 (77 %)	1 (10 %)	0	0	2 (15 %)	0
Ressources	18	15 (83 %)	1 (6 %)	1 (6 %)	1 (6 %)	0	0
Transversal	38	26 (68 %)	3 (7 %)	3 (7 %)	4 (11 %)	1 (3 %)	1 (3 %)
Plan d'actions	100	79	5	5	6	3	2

*Le pourcentage indiqué entre parenthèses correspond au pourcentage des différents stades d'avancement par rapport à leur axe respectif. Le pourcentage est arrondi à l'unité supérieure.

L'axe alimentation présente l'état d'avancement le plus avancé des quatre axes du plan d'actions avec 90 % d'actions mises en œuvre. Les trois autres axes présentent un taux d'avancement relativement similaire avec respectivement 77 %, 83 % et 68 %.

Les tableaux 3 et 4 doivent être lus conjointement. Ils permettent une analyse plus fine des actions mises en œuvre. En effet, le tableau 3 distingue les actions terminées, c'est-à-dire dont la mise en œuvre a été entièrement achevée et les actions en cours d'implémentation, c'est-à-dire dont la mise

en œuvre n'est pas encore finalisée. Le tableau 4 détaille les actions en cours d'implémentation conformément aux catégories explicitées *supra*, c'est-à-dire en différenciant les actions ponctuelles, les actions continues et les actions récurrentes.

Tableau 3 : détails des actions mises en œuvre

Axe	Nombre d'actions par axe	Actions terminées	Actions en cours d'implémentation
Alimentation	31	2	26
Énergie	13	2	8
Ressources	18	0	15
Transversal	38	7	19
Plan d'actions	100	11	68

Tableau 4 : détails des actions en cours d'implémentation

Axe	Nombre d'actions par axe	Actions en cours d'implémentation	Actions continues	Actions récurrentes	Actions ponctuelles
Alimentation	31	26	15	2	9
Énergie	13	8	4	0	4
Ressources	18	15	11	0	4
Transversal	38	19	6	1	12

Les tableaux ci-après présentent une vision d'ensemble de l'état d'avancement du plan entre les différents ministres du Gouvernement wallon.

Tableau 5 : Vue d'ensemble de la répartition du pilotage du plan d'actions

Ministre pilote	
Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings	56 ⁴

⁴ Dont deux actions partagées avec RC (A17 & A19), et une partagée avec PYJ (R10)

Vice-Présidente du Gouvernement wallon, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative	7
Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives	1
Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports	5
Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation	18 ⁵
Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine	17 ⁶

Il ressort que le Ministre de la Transition écologique en charge du développement durable pilote la majorité des actions du plan. Le tableau suivant représente cette répartition entre les quatre axes du plan. Une répartition détaillée (pour chaque action) est exposée dans la section suivante.

Tableau 6 : Répartition détaillée par axe de la mise en œuvre du plan d'actions par ministre

Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings							
Axe	Nombre d'actions par axe	Actions mises en œuvre	Actions en phase de réflexion	Actions en attente	Actions en suspens	Actions abandonnées	N/A
Alimentation	10	8	0	1	1	0	0
Énergie	9	7	0	0	0	2	0
Ressources	9	7	0	1	1	0	0
Transversal	28	20	2	1	4	1	0

⁵ Dont une action partagée avec CDA (R10)

⁶ Dont deux actions partagées avec CDA (A17 & A19)

Vice-Présidente du Gouvernement wallon Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative							
Axe	Nombre d'actions par axe	Actions mises en œuvre	Actions en phase de réflexion	Actions en attente	Actions en suspens	Actions abandonnées	N/A
Alimentation	2	2	0	0	0	0	0
Transversal	4	3	1	0	0	0	0
Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives							
Axe	Nombre d'actions par axe	Actions mises en œuvre	Actions en phase de réflexion	Actions en attente	Actions en suspens	Actions abandonnées	N/A
Ressources	1	1	0	0	0	0	0
Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports							
Axe	Nombre d'actions par axe	Actions mises en œuvre	Actions en phase de réflexion	Actions en attente	Actions en suspens	Actions abandonnées	N/A
Énergie	4	3	1	0	0	0	0
Transversal	1	1	0	0	0	0	0

Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation

Axe	Nombre d'actions par axe	Actions mises en œuvre	Actions en phase de réflexion	Actions en attente	Actions en suspens	Actions abandonnées	N/A
Alimentation	6	5	0	0	0	0	1
Ressources	6	5	1	0	0	0	0
Transversal	5	2	0	2	0	0	1

Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine

Axe	Nombre d'actions par axe	Actions mises en œuvre	Actions en phase de réflexion	Actions en attente	Actions en suspens	Actions abandonnées	N/A
Alimentation	15	15	0	0	0	0	0
Ressources	3	3	0	0	0	0	0

2.3. Suivi détaillé

Cette section présente l'ensemble des actions par axe du plan afin d'obtenir un aperçu plus concret du contenu de chaque action, des acteurs qui la portent, de son stade d'avancement et des livrables attendus et déjà obtenus.

Ces tableaux reflètent bien la variété des actions mises en œuvre dans le cadre de la 2^e SWDD. Il en ressort en effet une très grande diversité au niveau de la nature des actions et des instruments qu'elles mobilisent, allant de la modification législative à la mise en place de processus participatifs multi-acteurs, en passant par la réalisation d'études, la création d'outils techniques, ou encore la mise sur pied de mesures d'accompagnement, d'actions de communication ou d'appels à projets.

Au niveau des acteurs, la diversité est également de mise puisque les actions peuvent être pilotées par trois types d'acteurs différents (les cabinets ministériels, le Service public de Wallonie et les Organismes d'intérêt public) et mobilisent parfois en plus des porteurs de projets externes pour leur mise en œuvre concrète.



2.3.1. Axe 1 : Alimentation

Le présent axe du plan vise à soutenir la transition de la Wallonie vers un système alimentaire plus durable par la mise en œuvre de 31 actions (A01-A31). Cet axe est divisé en cinq sous-sections qui regroupent des actions ayant des objectifs similaires.

Définir un référentiel, informer et mobiliser autour de l'alimentation durable

Les actions suivantes ont pour objectif de définir un système d'alimentation durable avec l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire, et d'inciter les consommateurs et les intermédiaires à privilégier des produits de l'alimentation durable. Leur état d'avancement est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : détails des actions A01-A06

n° de l'action	Libellé de l'action	Ministre pilote	Administration pilote	Porteur du projet	Statut	Livrable(s) attendu (s)	Livrable(s) obtenu (s) actuellement
A01	Référentiel alimentation durable	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre Terminée	Élaboration du référentiel	Référentiel alimentation durable disponible sous forme d'une brochure et d'un flyer
A02	Charte alimentation durable	CDA	SG-DDD	SG-DDD	En attente En attente de la finalisation des rencontres citoyennes sur l'alimentation durable. Devrait démarrer fin 2018.	Charte et signature de la charte par les acteurs	/

Ao3	Référencement web des acteurs de l'alimentation durable	RC	APAQ-W	APAQ-W	Mise en œuvre Action continue	Coordonner les initiatives existantes (éparses et multiples) de référencement (web) des acteurs de l'alimentation durable (producteurs en circuits courts, marchés, GAC, etc.) au sein d'une nouvelle base de données	Évaluation des sites et des bases de données existantes, adaptation du logiciel de base de données PIVOT, début de l'incorporation des données dans le logiciel
Ao4	Poursuivre et diffuser le travail de la cellule d'information sur le système agroalimentaire	RC	DGO3	SOCOPRO et APAQ-W	Mise en œuvre Action continue	Instituer une cellule d'information objective et scientifique comme référence en Wallonie	Élaboration de dossiers scientifiques par la cellule, mise à jour en cours du site internet
Ao5	Développer et promouvoir les labels alimentaires européens, régionaux et sous-régionaux	RC	DGO3	DGO3/APAQ-W	Mise en œuvre En cours d'implémentation Action continue	Reconnaissance et agrément de labels alimentaires officiels européens ou régionaux	1.625 fermes sous contrôle Production biologique ; 12 produits AOP, IGP, STG 5 IGP en cours de reconnaissance ; 7 produits de Qualité différenciée

Ao6	Forum alimentation durable	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre Action récurrente	Organiser des forums de rencontre des acteurs de la chaîne alimentaire pour favoriser les échanges, évaluation et rapportage des forums	Programme annuel des forums, organisation de 2 forums et 2 autres forums sont prévus en 2018 (1 avec l'horeca et 1 avec les producteurs)
-----	----------------------------	-----	--------	--------	------------------------------------	---	--



Accompagner la transition vers des modes de production et de consommation durables sur toute la chaîne alimentaire

Les actions A07-A21 sont des actions de soutien aux initiatives de transition pour un système d'alimentation plus durable, en particulier sur les aspects reconnus comme freins ou leviers importants au développement des filières alimentaires durables en Wallonie. Le tableau suivant illustre leur stade d'avancement.

Tableau 8 : Détails des actions A07-A21

n° de l'action	Libellé de l'action	Ministre pilote	Administration pilote	Porteur du projet	Statut	Livrable(s) attendu(s)	Livrable(s) obtenu(s) actuellement
A07	Promouvoir les modèles coopératifs	PYJ	AEI	AEI	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Création de regroupements sous-régionaux de producteurs-transformateurs-consommateurs	Appel à projets qui a permis la sélection de 7 projets (conventions conclues entre juin et septembre 2017) pour une durée de 2 ans. Diagnostics territoriaux réalisés, événements de sensibilisation, organisation de rencontres pour réfléchir à un groupe porteur pour le lancement d'une nouvelle coopérative de producteurs, programme informatique de e-commerce pour les coopératives en circuits courts

A08	Proposer un accompagnement et des incitants financiers spécifiques pour les circuits courts	PYJ	AEI	AEI	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Idem A07	Idem A07
A09	Développer des outils de diagnostic et de suivi en matière de pertes et gaspillages alimentaires	CDA	DGO3	DGO3	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Méthode de diagnostic quick win adaptée aux artisans et PME pour réaliser un diagnostic des pertes et des gaspillages dans le process.	Mise en ligne des outils de diagnostic
A10	Soutenir l'agriculture familiale par la simplification administrative	RC	DGO3	DGO3	Mise en œuvre Action continue	Rationalisation de la charge administrative des agriculteurs	Enquête ciblée des agriculteurs, analyse des résultats, début de mise en œuvre des propositions adoptées
A11	Diversité génétique des espèces cultivées et races élevées	RC	DGO3	DGO3	Mise en œuvre Action continue	Races animales : Préservation des races animales locales & Convention-cadre pour le développement de conservatoires Volailles ; Espèces végétales agricoles et espèces de légumes : Législation pour la conservation	AM du 10 mars 2017 pour les races primitives et variétés agricoles

A12	Promouvoir auprès de l'AFSCA l'adaptation des normes sanitaires aux réalités des PME agroalimentaires	CDA / /	Mise en œuvre Action continue	Analyse comparée des règles et pratiques de contrôle sanitaire de denrées alimentaires artisanales en Wallonie et dans d'autres pays européens	N/A
A13	Encourager le renforcement de la transformation locale des produits locaux	RC DGO3 DGO3	Mise en œuvre Action récurrente	Développement d'ateliers collectifs ou partagés de transformation des produits agricoles locaux (Appel à projets Halls-relais agricoles)	Développement et ouverture de 6 halls-relais agricoles, suivi des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets.
A14	Soutenir l'encadrement des producteurs-transformateurs à la lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires	RC DGO3 DGO3 Diversiform Socopro	Mise en œuvre Action continue	Organisation de journées d'étude, visites, etc.	Enquête auprès des producteurs
A15	Encourager la multiplication des voies de commercialisation des produits locaux	RC APAQ-W APAQ-W	Mise en œuvre Action continue	Mise en place d'un réseau de magasins de produits locaux et promotion des différents modes de commercialisation des produits locaux	Charte des magasins de produits locaux

<p>A16</p>	<p>Promouvoir les actions liées à l'alimentation durable au sein de l'horeca</p>	<p>RC APAQ-W APAQ-W</p>	<p>Mise en œuvre Action continue</p>	<p>Réalisation d'actions de promotion des produits locaux à destination des restaurants et développement d'un réseau d'établissements reconnus comme « Bistrot de terroir ».</p>	<p>Début de la campagne de promotion des établissements « Bistrot du terroir ». Actions liées à des campagnes sectorielles : quinzaine du bœuf, etc.</p>
<p>A17</p>	<p>Promouvoir les actions liées à l'alimentation durable au sein des cantines</p>	<p>RC/CDA APAQ-W APAQ-W + Biowallonie + Good Planet</p>	<p>Mise en œuvre Action continue</p>	<p>Soutenir la transition des collectivités dans l'inclusion dans leurs approvisionnements de produits de l'agriculture wallonne en circuits courts dans le cadre d'une démarche globale d'alimentation durable Green deal cantines scolaires</p>	<p>Cliclocal, plan d'accompagnement en approvisionnement local, charte de principes de collaboration entre une société de préparation de repas et les producteurs locaux ; Soutien en matière de marchés publics alimentaires</p>

<p>A18</p>	<p>Sensibiliser les élèves et acteurs scolaires à l'alimentation saine et équilibrée ainsi que l'activité physique</p>	<p>RC</p>	<p>DGO3</p>	<p>DGO3 et APAQ-W</p>	<p>Mise en œuvre Action continue</p>	<p>Subsides à la distribution de lait, fruits et légumes à l'école dans le cadre du programme européen à destination des écoles, subside APAQ-W petit déjeuner sain, diffusion de nouveaux outils pédagogiques</p>	<p>Mise en œuvre du programme européen, subsides, appel à projets pédagogiques sur l'alimentation, évaluation des outils existants et des besoins en matériel pédagogique</p>
<p>A19</p>	<p>Informers les consommateurs à propos de l'alimentation durable</p>	<p>RC/CDA</p>	<p>APAQ-W</p>	<p>APAQ-W + SOCOPRO</p>	<p>Mise en œuvre En cours d'implémentation</p>	<p>Organisation d'évènements, de guides et outils pédagogiques, d'une plateforme et de rencontres citoyennes Assises de l'alimentation avec rencontres citoyennes</p>	<p>Actions d'information à destination des consommateurs : semaine bio, quinzaine du bœuf, matériel pédagogique</p>
<p>A20</p>	<p>Promouvoir la mise sur le marché et la consommation des fruits et légumes exclus par le calibrage commercial</p>	<p>CDA</p>	<p>N/A</p>	<p>N/A</p>	<p>En suspens En attente de la finalisation des rencontres citoyennes sur l'alimentation durable</p>	<p>N/A</p>	<p>Action non entamée</p>

A21	Soutien au développement de potagers	CDA /	Nature et Progrès	Mise en œuvre Action continue	Campagne d'information, vidéo, cours de jardinage biologiques, visites de potagers, inauguration de potagers	Campagne d'information, 97 visites de potagers avec une participation de 753 personnes, 16 journées d'échanges et 16 inaugurations de potagers
-----	--------------------------------------	-------	-------------------	----------------------------------	--	--

Développer les connaissances et les compétences

Les six actions de ce sous-objectif visent à renforcer les connaissances et les compétences en matière d'alimentation durable. Leur avancement est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 9 : détails des actions A22-A27

n° de l'action	Libellé de l'action	Ministre pilote	Administration pilote	Porteur du projet	Statut	Livrable(s) attendu (s)	Livrable(s) obtenu (s) actuellement
A22	Renforcer et promouvoir les formations diffusant les connaissances et les bonnes pratiques de l'alimentation durable pour les acteurs de la chaîne alimentaire	PYJ	DGO6	IFAPME	Mise en œuvre En cours d'implémentation	N/A	N/A

A23	Renforcer la formation des formateurs	PYJ	IFAPME	N/A	Mise en œuvre En cours d'implémentation	N/A	N/A
A24	Encourager l'insertion professionnelle des publics précarisés dans les métiers de l'alimentation durable	PYJ	FOREM Epicuris	N/A	N/A	N/A	N/A
A25	Poursuivre la mise en œuvre de projets d'innovation au sein de la filière agroalimentaire via les pôles de compétitivité et les centres de compétences	PYJ	DGO6	Walagrim	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Appel à initiatives 2017 et soutien au développement de ces initiatives	Appel lancé
A26	Créer une base de données sur le gaspillage alimentaire	CDA	DGO3	DGO3	Mise en œuvre Action continue	Base de données sur le gaspillage alimentaire	N/A
A27	Comprendre et gérer les crises agricoles	RC	DGO3	DGO3	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Des check-lists et plans d'actions rapides à entreprendre pour les différents scénarios de crises	N/A

Renforcer l'exemplarité et la responsabilité sociétale des pouvoirs publics en matière d'alimentation durable

Deux actions, explicitées dans le tableau suivant, concernent les marchés publics alimentaires afin de tirer profit de cet outil économique important pour favoriser la transition régionale vers une alimentation durable.

Tableau 10 : détails des actions A28-A29

n° de l'action	Libellé de l'action	Ministre pilote	Administration pilote	Porteur du projet	Statut	Livrable(s) attendu(s)	Livrable(s) obtenu(s) actuellement
A28	Favoriser la rencontre entre la demande publique et l'offre wallonne en produits locaux	RC	APAQ-W	APAQ-W	Mise en œuvre Action continue	Facilitation de la rencontre entre l'offre et la demande de produits de l'alimentation durable et local (marchés publics) grâce à des outils web performants notamment	Cliclocal, GT marchés publics circuits courts, GT technique marchés publics alimentaires
A29	Fixer des objectifs progressifs d'incorporation de produits relevant de l'alimentation durable dans les marchés publics	RC	DGO3/APAQ-W	DGO3/APAQ-W/Biowallonie	Mise en œuvre Action continue	Cahiers spéciaux des charges types et vademecum de présentation de la stratégie d'insertion des produits locaux selon les opérateurs/projets	Projet pilote mené par l'APAQ-w, encadrement des collectivités par Biowallonie

Agir au niveau de l'aide alimentaire

Les deux dernières actions de l'axe alimentation durable, présentées dans le tableau ci-après, ont pour objectif de réduire les inégalités sociales en matière alimentaire.

Tableau 11 : détails des actions A30-A31

n° de l'action	Libellé de l'action	Ministre pilote	Administration pilote	Porteur du projet	Statut	Livrable(s) attendu (s)	Livrable(s) obtenu (s) actuellement
A30	État des lieux du don alimentaire	AG	DGo5	DGO5	Mise en œuvre Action continue	Répertoire des acteurs de l'aide alimentaire mis à jour annuellement	2 mises à jour (2016-2017) par la fédération des services sociaux. En 2018, étant donné un changement réglementaire, la mise à jour devra être effectuée par un organisme de concertation de l'aide alimentaire
A31	Favoriser l'approvisionnement en produits durables au sein des épiceries sociales	AG	DGo5	DGO5	Mise en œuvre Terminée	Décret encadrant l'aide alimentaire et arrêté d'exécution du décret	Décret et arrêté adoptés en 2017

2.3.2. Axe 2 : Énergie

L'axe 2 retranscrit la volonté du Gouvernement wallon d'accroître l'autonomie énergétique de la Wallonie en promouvant une augmentation du recours aux énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les innovations technologiques. Il comprend 13 actions (E01-E13) réparties en trois sous-sections qui correspondent à différents objectifs.

Promouvoir les économies d'énergie

Les actions E01-E04, dans le tableau ci-dessous, visent à promouvoir et faciliter les économies d'énergie de la part des opérateurs privés et publics.

Tableau 12 : détails des actions E01-E04

n° de l'action	Libellé de l'action	Ministre pilote	Administration pilote	Porteur du projet	Statut	Livrable(s) attendu (s)	Livrable(s) obtenu (s) actuellement
E01	Développer un outil permettant de quantifier les impacts des futures constructions et rénovations lourdes en regard de la consommation propre, de la mobilité et de l'énergie grise	CDA	/	/	Abandonnée Manque de ressources ayant amené à donner une priorité à d'autres actions	/	/

Eo2	Recensement des offres et demandes en chaud et froid (application de la directive 2012/27)	JLC	SG-DDD	N/A	Mise en œuvre Terminée	Rapport belge contenant une cartographie des points de demandes, infrastructures et points d'approvisionnement potentiels	Rapport belge contenant une cartographie des points de demandes, infrastructures et points d'approvisionnement potentiels
Eo3	Extension des accords de branche permettant d'identifier les flux d'énergie et de matière	JLC	DGO4	DGO4	En phase de réflexion	Rendre opérationnelle la politique wallonne d'investissement social responsable par l'extension des accords de branche	Action non entamée
Eo4	Promouvoir les économies dans la consommation des éclairages le long du réseau routier et dans les zonings	CDA	/	N/A	Mise en œuvre Action continue	Gestion intelligente des dispositifs d'éclairage le long du réseau routier et des zonings	N/A

Promouvoir les énergies renouvelables

Les actions mentionnées dans le tableau ci-après ont pour objectif d'accroître la production d'énergies renouvelables.

Tableau 13 : détails des actions Eo5-E10

n° de l'action	Libellé de l'action	Ministre pilote	Administration pilote	Porteur du projet	Statut	Livrable(s) attendu(s)	Livrable(s) obtenu(s) actuellement
Eo5	Mettre en œuvre le code du développement territorial pour faciliter l'implantation des sites de production d'énergies provenant de sources renouvelables	CDA	/	/	Mise en œuvre Action continue	Décret et outil informatique	N/A
Eo6	Actualiser et clarifier les principes d'implantation des éoliennes en Wallonie et adapter les conditions sectorielles pour faciliter l'implantation de sites d'énergies renouvelables	CDA	/	/	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Faciliter l'implantation de sites d'énergies renouvelables en Wallonie	Décision du GW 29/03/2018 afin de conclure la Pax Eolienica pour mai 2018

Eo7	Intégrer davantage au sein des parcs d'activités économiques les sources d'énergies renouvelables autres que les panneaux photovoltaïques	CDA	N/A	N/A	Mise en œuvre En cours d'implémentation	N/A	Projets pilotes et mesures de la Pax eolinieca visant à faciliter le déploiement de réseaux alternatifs (circuits courts énergétiques) au sein des ZAE
Eo8	Soutien à l'injection de biogaz dans le réseau de gaz naturel	JLC	DGO4	DGO4	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Injection directe de biogaz dans le réseau	AGW passé en troisième lecture le 29 mars 2018 et publié au Moniteur belge le 25 avril 2018
Eo9	Promouvoir les plans d'actions locaux en matière de réduction des émissions de CO2, efficacité énergétique et énergies renouvelables	JLC	AwAC - DGO4	AWAC	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Soutien financier aux communes à travers le programme POLLEC	Trois appels à candidatures, de 2012 à 2017, ont permis de mobiliser 202 des 262 communes wallonnes. Une note au gouvernement proposant que la Wallonie se porte candidate pour la coordination régionale de la Convention des maires a été adoptée en juin 2017. Ce rôle est assumé conjointement par la DGO4 et l'AwAC.
E10	Investiguer la faisabilité d'utiliser les châteaux d'eau comme unités de stockage	CDA	/	/	Abandonnée Manque de ressources ayant amené à donner une priorité à d'autres actions	/	/

Promouvoir les innovations technologiques

Les trois dernières actions de l'axe énergie, explicitées dans le tableau ci-dessous, visent une plus grande autonomie énergétique grâce aux technologies.

Tableau 14 : Détails des actions E11-E13

n° de l'action	Libellé de l'action	Ministre pilote	Administration pilote	Porteur du projet	Statut	Livrable(s) attendu (s)	Livrable(s) obtenu (s) actuellement
E11	Adopter le cadre d'action national pour le développement du marché relatif aux carburants alternatifs du secteur des transports et le déploiement des infrastructures correspondantes en application de la directive 2014/94	CDA	DGO4	DGO4	Mise en œuvre Terminée	Plans d'action régional et national	Plans d'action régional et national adoptés le 22/12/2016
E12	Au moyen du cadre d'action national d'application de la directive 2014/94 veiller à ce que le nombre de points de recharges ouverts au public soit approprié	CDA	N/A	N/A	Mise en œuvre Action continue	N/A	N/A

E13	Encourager la production de biocarburants avancés au sens de la directive 2015/1513	CDA	N/A	N/A	Mise en œuvre Action continue	N/A	N/A
-----	---	-----	-----	-----	----------------------------------	-----	-----

2.3.3. Axe 3 : Ressources

Cet axe vise à favoriser une gestion plus efficace et durable des ressources naturelles tout en augmentant la cohésion sociale et les opportunités économiques, et ce à travers l'implémentation de 18 actions (Ro1-R18) réparties entre quatre objectifs.

Valoriser et faciliter l'utilisation de ressources naturelles locales

Les quatre actions, dont l'avancement est présenté ci-dessous, ont pour objectif de faciliter le recours aux ressources naturelles locales en Wallonie.

Tableau 15 : détails des actions Ro1-Ro4

n° de l'action	Libellé de l'action	Ministre pilote	Administration pilote	Porteur du projet	statut	Livable(s) attendu (s)	Livable(s) obtenu (s) actuellement
Ro1	Label « de Wallonie »	CDA	DGO3	Nature et progrès	Mise en œuvre Action continue	Lancement d'un prix « Je protège l'eau de Wallonie » Lancement d'une pastille « Je protège l'eau de Wallonie »	N/A

Ro2	Proposer un outil méthodologique favorisant la mise en œuvre des déclarations environnementales de produits (EPD) dans les T/PME	PYJ	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Mécanisme de soutien	N/A
Ro3	EPD dans les marchés publics	CDA	SG-DDD	SG-DDD	En attente Reporté en attente d'un développement suffisant de la base de données fédérale des EPD	Mécanisme de soutien aux entreprises wallonnes pour la réalisation des EPD, intégration des exigences EPD dans le Cahier des Charges Type-Bâtiments	/
Ro4	Réaliser un diagnostic de l'utilisation des ressources agricoles	RC	CRA-W	CRA-W/DGO3	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Relevé exhaustif des co-produits et sous-produits (en nature, volume et moment de disponibilité)	/

Améliorer l'utilisation efficace des ressources

Les quatre actions suivantes visent à rendre plus efficace l'utilisation des ressources naturelles. Leur état d'avancement est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 16 : détails des actions Ro5-Ro8

n° de l'action	Libellé de l'action	Ministre pilote	Administration pilote	Porteur du projet	statut	Livrable(s) attendu (s)	Livrable(s) obtenu (s) actuellement
Ro5	Mise en œuvre du statut de fin de déchet	CDA	DGO3	/	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Adoption d'un décret programme	Adoption en première lecture en octobre 2016, avis de la commission déchets en 2017, adoption en deuxième lecture en juillet 2017, avis du conseil d'état en août 2017
Ro6	Finaliser le développement de l'outil d'évaluation des performances environnementales des éléments de construction	PYJ	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre Action continue	Outil en ligne	Outil en ligne (TOTEM), développement de nouvelles fonctionnalités en cours

Ro7	Poursuivre les travaux de façon à en faire un outil d'aide à la décision des projets dans la cadre du code du développement territorial	CDA	N/A	N/A	En suspens En attente des premiers résultats de la mise en œuvre de l'outil TOTEM élaboré dans la cadre de l'action Ro6	N/A	/
Ro8	Soutenir l'usage de la biomasse dans ses 4f (suite au diagnostic)	RC	DGO3	DGO3/CRA-W/Valbiom	Mise en œuvre Action continue	Développement des filières agricoles non alimentaires	Encadrement des agriculteurs engagés dans les productions non food

Favoriser le recyclage, la réutilisation et le développement de l'économie circulaire

Les trois actions suivantes, en cohérence avec le Plan wallon des déchets-Ressources et le plan Marshall, entendent mettre en place un cadre porteur pour le développement du recyclage et de la réutilisation en Wallonie. Leur état d'avancement est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 17 : détails des actions R09-R11

n° de l'action	Libellé de l'action	Ministre pilote	Administration pilote	Porteur du projet	statut	Livrable(s) attendu (s)	Livrable(s) obtenu (s) actuellement
R09	Promouvoir et faciliter l'utilisation des matériaux locaux pour les chantiers routiers et de constructions	CDA	DGO1 + SGDD	DGO1 + SGDD	Mise en œuvre Action continue	Circulaire, guide à destination des pouvoirs adjudicateurs, clauses MP	Travaux en cours sur l'actualisation de la circulaire de 2012 relative aux pierres naturelles et pour l'inclusion de clauses spécifiques dans le cahier des charges type Qualiroute
R10	Amplifier le réseau des ressourceries, assurer l'accès au gisement pour les entreprises d'économie sociale agréées	PYJ + CDA	DGO6 + DGO3	DGO6 + DGO3	Mise en œuvre Action continue	Pas de livrable concret mais soutien global au développement du secteur	Mesures de soutien aux acteurs (points APE, subventions, appels à projets)

R11	Créer une carte géolocalisée des structures de récupération	CDA	Plateforme Wallonie#Demain (IEW, BE Planet, Réseau transition)	Mise en œuvre Action continue	Plateforme, carte	Cartographie disponible sur internet
-----	---	-----	--	----------------------------------	-------------------	--------------------------------------

Promouvoir des modèles et pratiques innovants intégrant les enjeux sociaux, environnementaux et économiques

Les dernières actions de l'axe ressources visent à favoriser le développement de modes de consommation et de production durables. L'état d'avancement de ces sept actions est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 18 : détails des actions R12-R18

n° de l'action	Libellé de l'action	Ministre pilote	Administration pilote	Porteur du projet	statut	Livrable(s) attendu(s)	Livrable(s) obtenu(s) actuellement
R12	Promouvoir et accompagner le développement des quartiers nouveaux et villes nouvelles	CDA	DGO4	DGO4	Mise en œuvre Action continue	Développement et labellisation de QN	Appel à projets, décisions du GW

R13	Rénovation et revitalisation urbaine	VDB	DGO4	Villes et Communes	Mise en œuvre Action continue	Simplification administrative, mise en place d'une politique transversale et intégrée	Avant-projet de décret modifiant certaines dispositions relatives à l'intégration de clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés publics subsidiés par la Région wallonne
R14	Mesure BRASERO	PYJ	SOWESCOM	SOWESCOM	Mise en œuvre Action continue	Apport en capital pour encourager les investissements privés	50 coopératives financées
R15	Promouvoir l'émergence de microprojets par l'octroi de micro-subventions	PYJ	SOWESCOM	N/A	Mise en œuvre Action continue	Prêts pour encourager les investissements privés	N/A
R16	Définir un cadre souple permettant l'expérimentation entrepreneuriale	PYJ	DGO6	DGO6	En phase de réflexion	En cours de réflexion	N/A

R17	Créer un réseau de communication régional des économes de flux	CDA DGO3 N/A	Mise en œuvre Action continue	Création d'un réseau continu d'échange d'informations permettant la mise en place de pratiques durables et la récolte des statistiques avec un modérateur.	N/A
R18	Promouvoir la création des jardins et potagers partagés dans des structures publiques ou services publics dans un objectif de formation	RC DGO3 DGO3	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Création d'un réseau scolaire actif dans la mise en œuvre d'actions en faveur de la nature dans leur établissement en vue de la sensibilisation de leurs élèves	lancement d'appels à projets et encadrement des écoles sélectionnées

2.3.4. Axe 4 : Actions transversales

Ce quatrième axe est également divisé en sous-sections qui correspondent à six thématiques différentes.

Dynamiques participatives sur le développement durable

Comme mentionné précédemment, la participation est au cœur du développement durable. Ainsi, le plan d'actions de la SWDD contient trois actions (Po1-Po3) instiguant des dynamiques participatives et citoyennes.

Le tableau ci-dessous reprend l'état d'avancement de chacune des actions de la section 1 de l'axe 4.

Tableau 19 : détails des actions Po1-Po3

n° de l'action	Libellé de l'action	Ministre pilote	Administration pilote	Porteur du projet	Statut	Livrable(s) attendu(s)	Livrable(s) obtenu(s) actuellement
Po1	Analyser les pistes et modalités pour organiser des dynamiques participatives pendant la mise en œuvre de la stratégie	CDA	SG-DDD	Inter-environnement Wallonie (IEW)	Mise en œuvre Terminée	Mise en place de dynamiques participatives	Rapport d'IEW intitulé : « Enquête et recommandations en vue de la réalisation d'une Stratégie wallonne de participation et d'engagement des acteurs dans l'implémentation et le suivi des ODD »

Po2	Organiser annuellement un parlement jeunesse sur chacun des axes de la 2 ^e SWDD	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Organisation d'un parlement jeunesse annuellement	3 éditions organisées qui se sont clôturées par des propositions d'actions remises au Ministre
Po3	Valoriser les engagements des citoyens et de la société civile à la transition de la Wallonie	CDA	/	Réseau transition IEW Be planet	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Cartographie des initiatives de transition	Site Wallonie Demain

Information et sensibilisation

Cinq actions sont menées pour informer, sensibiliser et impliquer l'ensemble des citoyens wallons (ISo1-ISo5). Le tableau suivant reprend l'état d'avancement de ces actions.

Tableau 20 : détails des actions ISo1-ISo5

n° de l'action	Libellé de l'action	Ministre pilote	Administration pilote	Porteur du projet	Statut	Livable(s) attendu (s)	Livable(s) obtenu (s) actuellement
ISo1	Développer un portail web relatif au développement durable	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre Terminée	Développement et mise en ligne du site	Site internet en ligne

ISo2	Créer et actualiser un baromètre pour évaluer les progrès de la région dans sa transition vers un développement durable	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Baromètre	Rapport de mise en œuvre des ODD
ISo3	Créer et diffuser des outils de communication	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Outils de communication	N/A
ISo4	Développer un programme de communication sur la consommation durable	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Programme pluriannuel	N/A
ISo5	Développer des DD tours	CDA	SG-DDD	FGF	Mise en œuvre En cours d'implémentation	DD tours	2 séances d'information (ateliers tournées générales organisés par la fondation GF)

Éducation et recherche

L'éducation au développement durable constitue un outil précieux pour favoriser les changements de comportement des citoyens. D'où l'intégration de onze actions (ER01-ER11) dans la SWDD. L'éducation étant une compétence partagée avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale l'implémentation des actions se fait de façon concertée.

Le tableau ci-dessous montre l'état d'avancement de ces onze actions.

Tableau 21 : détails des actions ER01-ER11

n° de l'action	Libellé de l'action	Ministre pilote	Administration pilote	Porteur du projet	Statut	Livrable(s) attendu(s)	Livrable(s) obtenu(s) actuellement
ER01	Promouvoir les initiatives en matière d'éducation au développement durable	CDA	SG-DDD + DGO3	SG-DDD + DGO3	Mise en œuvre Action continue	N/A	Fête du DD Outil d'e-learning en matière d'éducation à l'environnement (« drôle de planète ») en lien avec le DD Subventions à diverses associations pour des événements ponctuels ou récurrents
ER02	Cadastre des outils d'éducation du développement durable	CDA	SG-DDD	SG-DDD	En attente Démarrera en 2019	Cadastre des outils d'éducation au développement durable	Action non entamée

ERo3	Élaborer et diffuser un outil permettant de construire une activité d'éducation au développement durable	CDA	SG-DDD	Réseau idée	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Résultats d'une enquête sur les perceptions relatives à l'éducation au DD et à l'éducation à l'environnement Outil de construction d'activités d'éducation au DD	N/A
ERo4	Mettre en place un processus transparent de validation des activités d'éducation au développement durable en vue de la diffusion aux enseignants	CDA	SG-DDD	/	En suspens En attente d'une concertation sur le sujet avec tous les acteurs impliqués	N/A	Action non entamée
ERo5	Promouvoir la mise sur pied de projet d'entreprises socialement responsables au sein des écoles secondaires et des écoles supérieures et universités	CDA	ARES	ARES	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Projet d'entreprises socialement responsables dans les écoles et universités	Appel à projets lancé le 15/01 par la Commission développement durable de l'ARES visant à soutenir la création et le développement de cellules DD au sein des établissements d'enseignement supérieur. Délai d'introduction des candidatures fixée au 15/03.

ERo6	Formations des formateurs pour mieux gérer les déchets et les principes de l'économie circulaire	PYJ	EPICURIS	EPICURIS	N/A	Formations	N/A
ERo7	Généraliser aux métiers de conception l'introduction des concepts d'éco-conception et d'éco-désign ainsi que des techniques sous-jacentes	CDA	N/A	N/A	En suspens Manque de ressources ayant amené à donner une priorité à d'autres actions	N/A	Action non entamée
ERo8	Communication sur la gestion durable des sols	CDA	/	Greenotec	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Fiches techniques, journées de terrain et publication wallonne	11 fiches techniques en 2017 et 8 activités
ERo9	Objectiver l'effet socio-économique multiplicateur de l'achat local par le suivi du changement de comportement d'entités pilotes	PYJ	N/A	N/A	En attente Manque de ressources ayant amené à donner une priorité à d'autres actions	N/A	Action non entamée

ER10	Évaluer les impacts fiscaux et sociaux de certains nouveaux modes de consommation et de production pour analyser comment amplifier leur contribution au DD	PYJ	N/A	N/A	En attente Manque de ressources ayant amené à donner une priorité à d'autres actions	N/A	Action non entamée
ER11	Organiser un évènement multi-acteurs à l'échelle de la région qui aborde les thèmes du plan d'actions de la SWDD et les ODD	CDA	N/A	N/A	En suspens Manque de ressources ayant amené à donner une priorité à d'autres actions	Évènement DD et ODD	Action non entamée

Responsabilité sociétale des organisations privées et publiques

Les organisations publiques et privées doivent s'engager dans une démarche de responsabilité sociétale afin de contribuer au développement durable. Le plan contient sept actions (RS01-RS07) communiquant sur la responsabilité sociétale des pouvoirs publics et privés. Leur état d'avancement est indiqué dans le tableau suivant.

Tableau 22 : détails des actions RS01-RS07

n° de l'action	Libellé de l'action	Ministre pilote	Administration pilote	Porteur du projet	statut	Livrable(s) attendu(s)	Livrable(s) obtenu(s) actuellement
RS01	Audit non-financier et rapport RSE du SPW	CDA	SG-DDD	SG-DDD	En phase de réflexion	Rapport sur la RSE du SPW	Action non entamée
RS02	Plan de développement durable des organisations régionales	AG	SG-DDD	SG-DDD	En phase de réflexion	Circulaire, réseau des délégués des OIP chargés de mettre en place le PDD	Action non entamée
RS03	Promouvoir la prise en compte de critères durables dans les événements du SPW	AG	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Liste de goodies et de fournisseurs arbre à décision Utilisation de l'outil pratique lors de l'organisation des événements	N/A

RS04	Organiser annuellement une semaine du développement durable pour les agents publics wallons	AG	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre Action récurrente	Semaine du développement durable	Semaine du DD en 2017
RS05	Plan d'actions pour les investissements socialement responsables des organismes publics wallons	JLC	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre Terminée	Notation extra-financière de la Wallonie attendue fin avril 2018	Notation extra-financière finalisée et reçue le 2 mai 2018
RS06	Encourager les investissements citoyens et locaux dans des projets durables	PYJ	Sowalfin et Sowescom	Sowalfin et Sowescom	Mise en œuvre Action continue	N/A	Sowalfin : micro-crédit de 25 000€ sous forme de garantie automatique Sowescom : outil Braserio (voir R14)
RS07	Développer un outil informatique grille d'analyse des projets	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre Terminée	Outil informatique	Outil informatique

Marchés publics durables

Les dépenses publiques constituant 7 % du PIB de la Wallonie, les marchés publics représentent un levier considérable pour influencer de manière significative le développement de la Wallonie. Les actions Mo1-Mo6 du plan visent à amplifier la dynamique des marchés publics durables. Le tableau ci-après relate leur état d'avancement.

Tableau 23 : détails des actions Mo1-Mo6

n° de l'action	Libellé de l'action	Ministre pilote	Administration pilote	Porteur du projet	statut	Livrable(s) attendu (s)	Livrable(s) obtenu (s) actuellement
Mo1	Renouveler le plan d'actions marchés publics durables	AG	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre Terminée	Plan d'actions 2017-2019	Plan d'actions 2017-2019
Mo2	Élaborer et publier des clauses ESE	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Clauses environnementales, sociales et éthiques	Développement de clauses environnementales et éthiques en cours pour les pierres naturelles et le CO2 dans les marchés de travaux.
Mo3	Lancer des marchés publics pilotes	CDA	SG-DDD	N/A	En phase de réflexion	Marchés publics pilotes	/

Mo4	Facilitateurs clauses sociales pour les marchés de travaux routiers et d'équipements de ZAE	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre Terminée	Dispositif facilitateurs clauses sociales pour les travaux routiers et équipement de ZAE	Rapport final du GT, circulaire du GW
Mo5	Piste de vérifications des clauses ESE	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre En cours d'implémentation	Outils de vérification des clauses	Pas de livrables concrets
Mo6	Promotion des entreprises wallonnes dans les appels d'offres d'autres pays	PYJ	NCP		Mise en œuvre Action continue	Aide et orientation des entreprises	N/A

Implication et valorisation de la Wallonie au niveau international en matière de développement durable

L'initiative de la Wallonie doit s'inscrire dans un cadre européen et international afin de contribuer aux engagements internationaux de la Belgique. Six actions (Io1-Io6) permettent d'assurer cette cohérence. Leur état d'avancement est repris dans le tableau suivant.

Tableau 24 : détails des actions Io1-Io6

n° de l'action	Libellé de l'action	Ministre pilote	Administration pilote	Porteur du projet	statut	Livable(s) attendu (s)	Livable(s) obtenu (s) actuellement
Io1	Rédiger un rapport de mise en œuvre des ODD en Wallonie	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre Terminée	Rapport de mise en œuvre sur les ODD	Rapport de mise en œuvre des ODD

lo2	Cadre décennal de programme sur les modes de consommation et de production durables (10YFP)	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Abandonnée Manque de ressources ayant amené à donner une priorité à d'autres actions	Contribution financière à un programme du 10YFP	Action non entamée
lo3	Veiller à la cohérence des positions défendues au niveau national, UE et multilatéral	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre Action continue	Pas de livrable concret, réseau d'échanges	Réunions semestrielles avec SG, DGO3, DGO4, WBI, DGO6, DGO5, AVIQ pour renforcer la cohérence dans le traitement des dossiers internationaux
lo4	Valoriser au niveau de l'ONU les bonnes pratiques wallonnes	CDA	SG-DDD	SG-DDD	Mise en œuvre Action continue	Pas de livrable concret, réseau d'échanges	N/A
lo5	Collaboration avec le CIFAL	CDA	SG-DDD	SG-DDD	En suspens Besoin de définir le public cible et les besoins précis	Programme de collaboration	N/A
lo6	Introduire dans les notes du GW la contribution du projet aux ODD et rapporter annuellement sur ces contributions	CDA	/	/	Mise en œuvre Action continue	Rubrique dans chaque NGW sur la contribution du point aux ODD Rapport annuel sur la prise en compte des ODD dans la note au GW	Liste partielle des NGW dans lesquelles la contribution aux ODD est indiquée





2.4. Portrait de 12 actions

Dans cette section, le portrait de 12 des 100 actions du plan d'actions de la stratégie est tracé de manière à donner plus de visibilité aux travaux effectivement menés dans le cadre de la 2^e SWDD. Ces 12 actions ont été choisies de façon à couvrir les différents axes du plan et les différentes compétences des ministres. Seules des actions mises en œuvre ont été retenues.

Ces actions sont présentées sous forme d'une grille de lecture décrivant les acteurs impliqués dans l'action (voir section 1.1. pour la description des différents rôles dans la mise en œuvre des actions), son état d'avancement, une description de l'action et de ses objectifs, ses étapes de réalisation, ses résultats et si possible les enseignements tirés, ainsi que les principaux Objectifs de développement durable auxquels l'action contribue.

2.4.1. Référentiel alimentation durable (Ao1)

Ministre pilote	Ministre de la Transition écologique, en charge du développement durable
Administration pilote	Secrétariat général — Département du Développement durable
Porteur de projet	Secrétariat général — Département du Développement durable
État d'avancement	Action finalisée
Description	<p>Dans un contexte où le système alimentaire largement dominant actuellement au niveau mondial montre de plus en plus de signes de non viabilité à long terme, l'action consiste à élaborer une vision partagée de ce que devrait être un système alimentaire durable en Wallonie et à identifier des leviers d'actions à mettre en œuvre pour y parvenir, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - incluant - dans le processus - des représentants de l'ensemble des acteurs du système alimentaire wallon ; - couvrant - dans le contenu - l'ensemble des dimensions liées à l'alimentation (accessibilité, santé, environnement, emplois, culture, etc.).
Objectif(s)	<p>L'objectif est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> - guider la transition vers un système alimentaire wallon durable (compte tenu des limites du système actuel et des défis à venir), au moyen d'objectifs définis ; - créer une dynamique de mobilisation collective.
Étapes et réalisations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mars-juin 2017 : préparation en vue de définir les modalités de mise en œuvre de l'action ▪ 27 Juin 2017 : évènement de lancement des travaux ▪ Septembre à décembre 2017 : élaboration d'un projet de référentiel par un premier cercle d'acteurs : une cinquantaine de structures représentant les acteurs économiques de la chaîne alimentaire (production-transformation-distribution-restauration-consommation), les administrations régionales et OIP concernés, les associations et structures parapubliques expertes dans une dimension particulière de l'alimentation (11 ateliers de travail participatifs + plateforme d'échanges en ligne entre les ateliers).

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Janvier à mars 2018 : consultation d'un second cercle d'acteurs sur le projet de référentiel : une quarantaine de structures représentant les pouvoirs locaux, les acteurs de développement territorial (intercommunales, Parcs naturels, GAL), les syndicats, l'action sociale, les opérateurs de l'éducation, l'enseignement et la formation (4 rencontres participatives + contributions écrites). ▪ Mars à avril 2018 : compilation des contributions + mise en page, illustration et impression du référentiel. ▪ 02 mai 2018 : évènement de restitution.
<p>Résultats et enseignements</p> 	<p>Les résultats et enseignements portent à la fois sur le processus et sur le contenu.</p> <p><u>Au niveau du processus :</u> L'élaboration du référentiel a relevé d'un véritable processus de co-construction. Le taux de participation a été important et s'est maintenu tout au long du processus. Les différents acteurs du système alimentaire wallon ont été assez bien représentés (seul le maillon des services alimentaires — Horeca, catering — a été moins bien représenté). Les rencontres entre les différents types d'acteurs ont été largement appréciées. La nécessité d'une mobilisation collective semble avoir été partagée et les échanges sont toujours restés courtois et constructifs.</p> <p><u>Au niveau du contenu :</u> La grande quantité d'informations récoltées durant le processus a pu être structurée de manière cohérente, en prenant soin de refléter les préoccupations et sensibilités de chacun. S'il ne reflète la position d'aucun acteur en particulier, le référentiel présente le « dénominateur commun » entre ceux-ci. La vision systémique qu'il offre a été largement appréciée. Il offre un cadre fédérateur structurant à la transition vers un système alimentaire plus durable en Wallonie et devrait permettre d'initier et de guider des dynamiques plus opérationnelles portées par des acteurs tant publics que privés.</p> <p>Une brochure et un dépliant de présentation du référentiel sont disponibles sur le site : http://developpementdurable.wallonie.be/</p>
<p>Principaux ODD concernés</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p>2 FAIM «ZÉRO»</p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>  </div> </div>


2.4.2. Accompagnement et incitants financiers pour les circuits courts (Ao8)

Ministre pilote	Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Innovation
Administration pilote	Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI)
Porteur de projet	Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI)
État d'avancement	Mise en œuvre
Description	<p>Les circuits courts alimentaires, en augmentant la proximité entre le producteur et le consommateur, présentent des bénéfices pour le territoire tant d'un point de vue environnemental que social et économique. Leur développement contribue donc à la transition vers un système alimentaire plus durable en Wallonie.</p> <p>L'action consiste à lancer un appel à projets pour soutenir ce développement des filières et circuits courts de production et consommation. Celui-ci a pour objet la création de communautés territoriales de développement de projets économiques innovants, dans le secteur agroalimentaire de proximité.</p> <p>Cet appel à projets, lancé par l'AEI, s'est adressé à des structures porteuses, établies en personnes morales, locales/intercommunales mobilisatrices (pouvoirs locaux, agences de développement territorial, ADL, GAL, agences-conseil en économie sociale, associations, fondations, partenaires universitaires, ...). Chaque projet devait être porté par au minimum trois partenaires, dont un opérateur du réseau de l'AEI.</p>
Objectif(s)	Création de communautés territoriales de circuits courts pour le développement de projets économiques innovants, dans le secteur agroalimentaire de proximité.
Étapes et réalisations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décembre 2016 : lancement de l'appel à projets ▪ 15 février 2017 : clôture de l'appel à projets ▪ Mars 2017 : sélection des 7 projets ▪ Juin et septembre 2017 : début de subventionnement des projets ▪ Jusque juin-septembre 2019 : mise en œuvre des plans d'actions sur deux ans remis à l'AEI par chaque chef de file de projet
Résultats et enseignements	<p>Concrètement, sept projets ont été retenus, pour une enveloppe globale de 1 050 000 euros (« Empreinte BW », « Réseau Aliment-Terre de l'Arrondissement de Verviers », « Ceinture Alimentaire pour Charleroi Métropole », « Diversifruits », « Collectif 5C », « Moulin de Ferrières », Food'Wapi »).</p> <p>La subvention accordée porte sur un montant de 150 000 euros par projet pour une durée de deux ans. Celle-ci permet d'augmenter les capacités de développement des projets en assurant notamment le financement du personnel dédié au projet.</p> <p>Durant deux ans, une série d'actions vont pouvoir être menées au sein des sept communautés territoriales, portant notamment sur le soutien aux porteurs de projets ou entrepreneurs en circuits courts et la dynamisation des circuits courts sur les territoires concernés.</p> <p>Une évaluation des résultats des projets financés pourra être menée à la clôture des projets.</p>

Principaux ODD concernés			
--------------------------	---	---	--



2.4.3. Soutien à l'encadrement des producteurs transformateurs à la lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires (A14)

Ministre pilote	Ministre de l'Agriculture
Administration pilote	DGO3
Porteur de projet	DGO3 ; Diversiferm ; Socopro
État d'avancement	Mise en œuvre
Description	<p>Les circuits courts se développent et la demande en produits locaux incite les producteurs à réaliser eux-mêmes la transformation de leurs matières premières. La multiplication du nombre de petites unités de production directe, faisant intervenir un minimum d'acteurs, est un facteur potentiel de pertes alimentaires.</p> <p>À l'opposé, le consommateur de produits locaux est susceptible d'avoir une meilleure perception des contraintes de la production des denrées alimentaires qu'il consomme, ce qui peut entraîner un meilleur respect de ces denrées alimentaires et par conséquent constituer un facteur potentiel de réduction des pertes alimentaires.</p> <p>Actuellement l'impact réel des circuits courts sur le volume des pertes et des gaspillages alimentaires n'est pas connu.</p> <p>L'encadrement des petites unités de production-transformation est une nécessité, car celles-ci ne disposent pas de ressources suffisantes pour appréhender efficacement les contraintes économiques, technologiques et législatives de leurs productions, notamment dans une perspective de réduction des pertes alimentaires.</p>
Objectif(s)	L'objectif général de la mesure est de réduire les pertes alimentaires lors de la transformation directe des matières premières à la ferme
Étapes et réalisations	<p>Cette action a débuté avant l'adoption de la 2^e SWDD.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Encadrer les producteurs-transformateurs (dans le cadre de la convention DIVERSIFERM 2015) ▪ Encadrer les producteurs-transformateurs, avec une sensibilisation ciblée sur les dates limites de consommation (DLC) ou d'utilisation optimale (DLUO) et la réduction des pertes à la production (dans le cadre des conventions DIVERSIFERM 2016, 2017 et 2018) ▪ Préparer une enquête auprès des producteurs-transformateurs, afin notamment d'identifier les causes et le devenir des pertes alimentaires et d'évaluer les niveaux de pertes alimentaires du secteur — vulgariser les résultats (brochures à distribuer) et proposer des recommandations ▪ Traiter et diffuser les résultats de l'enquête accompagnés de recommandations générales pour (i) amener les producteurs-transformateurs à évaluer leur situation et à se remettre en question et (ii)

	<p>préparer un plan d'échantillonnage pour réaliser des audits personnalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser des audits de terrain, afin d'affiner/confirmer les résultats de l'enquête (causes, conséquences, origines, devenir des pertes alimentaires, leviers disponibles...) et de permettre une évaluation plus précise du niveau des pertes alimentaires au sein du secteur concerné ▪ Valoriser les résultats de l'enquête et des audits pour produire des outils simples (de type diagnostic quick-win) facilitant la mise en place des mesures de lutte contre les pertes alimentaires, adaptés à chaque étape du processus de transformation (stockage, gestion du matériel, préparation, conditionnement,...)
Résultats et enseignements	<p>Les étapes 1 et 2 sont réalisées en continu dans le cadre des conventions annuelles accordées à DIVERSIFERM</p> <p>Les étapes 3 et 4 sont partiellement réalisées : une enquête a été réalisée conjointement en octobre 2016 par DIVERSIFERM, Accueil Champêtre et la SOCOPRO sous la direction de la DGO3 (- 150 répondants dont 60 % ont une activité de transformation de produits agricoles locaux). Les résultats de l'enquête ont été présentés lors de la Foire de Libramont en 2017, via des communiqués de presse et lors de divers événements (conférence de l'Association wallonne de l'élevage en février 2017 p.ex.). La synthèse des résultats figure également dans le rapport d'activité de la SOCOPRO, mais pas encore sous la forme d'une brochure de sensibilisation à diffuser auprès de l'ensemble du secteur et/ou d'un outil d'aide à la décision, car ces résultats doivent encore faire l'objet de validations et de traitements statistiques plus poussés.</p> <p>Les étapes 5 et 6 sont programmées dans le courant des années 2018 et 2019.</p>
ODD principaux concernés	


2.4.4. *Promotion des plans d'actions locaux en matière de réduction des émissions de CO₂, efficacité énergétique et énergies renouvelables (Eog)*

Ministre pilote	Ministre de l'Énergie et du climat
Administration pilote	AWAC et DGO ₄
Porteur de projet	AWAC
État d'avancement	Mise en œuvre
Description	<p>Les communes jouent un rôle fondamental dans la lutte contre les changements climatiques. De par leurs pouvoirs décisionnels sur plusieurs domaines qui influencent les émissions de gaz à effet de serre, tels que l'immobilier communal ou l'éclairage public, et de par leur fine connaissance de terrain et leurs contacts rapprochés avec la population, les communes sont également un échelon idéal pour piloter les actions d'adaptation au changement climatique et prendre les mesures urgentes en cas d'évènements climatiques extrêmes.</p>

	<p>La Wallonie soutient l'engagement des communes dans la Convention des Maires à travers le programme Politique Locale Energie Climat (POLLEC). La Convention des Maires (cdM) est une initiative européenne qui incite les communes à s'engager dans la lutte contre les changements climatiques et qui repose sur l'engagement volontaire des communes signataires à atteindre et dépasser les objectifs européens de réduction des émissions de CO₂ (-40 % à l'horizon 2030) notamment grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables.</p> <p>Le programme POLLEC, lancé en 2012, consiste à apporter du soutien financier et méthodologique aux communes pour se doter d'un plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC) qu'elles doivent soumettre dans le cadre de leurs engagements à la CdM. Concrètement, POLLEC fonctionne par appels à candidatures lancés aux communes pour développer un PAEDC. L'appel est également lancé aux structures supra-communales (provinces, intercommunales, GAL) pour accompagner les communes de leur territoire à développer et soumettre un PAEDC à la CdM.</p>
Objectif(s)	<p><u>Général</u> : Doter les communes wallonnes d'une Politique locale Energie-Climat (POLLEC) dans le cadre de l'initiative européenne de la Convention des Maires</p> <p><u>Opérationnel</u> : Réduire les émissions du territoire de 40 % à l'horizon 2030 dans les secteurs clés du logement, tertiaire, agriculture et transport et réduire la vulnérabilité du territoire face aux effets des changements climatiques</p>
Étapes et réalisations	<p>Cette action a débuté avant l'adoption de la 2^e SWDD.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appel à candidatures aux communes pour entrer dans le programme POLLEC : 3 appels déjà réalisés de 2012 à 2017 ▪ Accompagnement technique et financier pour élaborer le Plan d'Action pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC) à soumettre à la Convention des Maires dans le cadre de leur engagement ▪ Prochaine étape : accompagner et suivre la mise en œuvre des PAEDC
Résultats et enseignements	<p>En termes quantitatifs, 201 communes wallonnes participent à l'action et 78 se sont déjà dotées d'un PAEDC. De manière plus générale, l'action fait actuellement l'objet d'une évaluation qualitative.</p>
Principaux ODD concernés	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="background-color: #f9a825; padding: 5px; text-align: center; width: 100px;"> <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>  </div> <div style="background-color: #2e8b57; padding: 5px; text-align: center; width: 100px;"> <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>  </div> </div>

2.4.5. Outil d'évaluation des performances environnementales des bâtiments (Ro6)


Ministre pilote	Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.
Administration pilote	Secrétariat général — Département du Développement durable
Porteur du projet	Secrétariat général — Département du Développement durable ; OVAM ; Bruxelles-environnement
État d'avancement	Mise en œuvre
Description	<p>Cette action consiste à développer un outil d'évaluation des performances environnementales des bâtiments. Cet outil se veut être un support à la conception pour les auteurs de projets, afin qu'ils intègrent la dimension environnementale à leurs projets de construction et de rénovation dès la phase de conception.</p> <p>L'outil de calcul de la performance environnementale des éléments de construction et des bâtiments, appelé TOTEM a été initié par la Flandre en 2011. Depuis 2013 la Région flamande (OVAM) s'est associée avec la Région de Bruxelles-Capitale (Bruxelles-Environnement) et la Wallonie (SPW) pour développer conjointement l'outil. L'autorité fédérale (SPF Environnement) y contribue également pour faire le lien avec la base de données des Déclaration Environnementale des Produits (EPD).</p> <p>L'outil, dénommé initialement MMG, a été rebaptisé TOTEM (<i>Tool to Optimise the Total Environmental impact of Material</i>) pour son lancement officiel. Il s'agit d'une interface digitale, disponible en 3 langues, qui comprend une vaste bibliothèque d'éléments et de matériaux de construction.</p>
Objectif(s)	Améliorer la performance environnementale des bâtiments, liée à l'utilisation des matériaux de construction
Étapes et réalisations	<p>Cette action a débuté avant l'adoption de la 2^e SWDD.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2011 : début de l'élaboration de la méthodologie MMG par l'OVAM ▪ 2013 : début de la collaboration entre les 3 Régions pour développer un outil commun ▪ 2014 : adoption d'une Convention de collaboration entre les 3 Régions ▪ 2015-2018 : développement de l'interface en ligne ▪ 22/02/2018 : mise en ligne du site TOTEM et évènement de lancement au salon Bâtibouw <p><u>Prochaines étapes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite de la méthodologie : liaison entre l'outil TOTEM et le calcul de performance énergétique du bâtiment, renforcement des aspects liés à la rénovation et à la réversibilité, liaison avec la base de données EPD (fédérale). ▪ Enrichissement de l'interface en ligne (système de chauffage, ventilation, éclairage, production d'énergie,...) ▪ Poursuite de la communication et organisation de formations pour les utilisateurs de l'interface ▪ Renforcement de l'aspect BIM (Building Information Model – maquette numérique) du projet.

Résultats et enseignements	<p>L'outil ayant été mis en ligne récemment, il est un peu tôt pour en tirer des enseignements mais les taux de participation aux événements et de visite du site manifestent de l'intérêt porté à l'outil :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 180 personnes ont participé à l'évènement de lancement à Bâtibouw, en présence du Ministre wallon et de la Ministre flamande en charge du projet ; ▪ 3 séminaires sont organisés en Flandre (17 avril), en Wallonie (26 avril) et à Bruxelles (3 mai) pour lesquels il y a environ 500 inscrits. Des inscriptions ont dû être refusées ; ▪ 568 personnes se sont inscrites sur le site au 28/03/2018.
Principaux ODD concernés	



2.4.6. Promotion et accompagnement du développement des quartiers nouveaux et villes nouvelles (R12)

Ministre pilote	Ministre de l'Aménagement du territoire
Administration pilote	DGO4
Porteur de projet	DGO4
État d'avancement	Mise en œuvre
Description	<p>Le développement de Quartiers Nouveaux contribue à répondre à l'importante croissance démographique attendue (de l'ordre de 12 000 ménages par an, nécessitant donc au minimum 12 000 nouveaux logements par an) et s'inscrit dans la volonté de lutter contre l'étalement urbain : utilisation parcimonieuse du sol, avec une densité proportionnée et raisonnée, respectant la qualité de vie des citoyens.</p> <p>Il ne s'agit pas d'espaces exclusivement résidentiels mais de quartiers urbanisés plurifonctionnels, assurant un cadre de vie de qualité, et comportant non seulement des logements mais aussi des services publics et privés de proximité, des activités économiques (commerces, bureaux, professions libérales, etc.), ... La participation et la démarche partenariale font partie intégrante des projets urbains afin de fédérer les citoyens et les acteurs privés, associatifs et publics.</p>
Objectif(s)	<p>L'objectif est de promouvoir et d'encourager l'innovation et de viser à l'exemplarité dans le développement des quartiers de demain, en les inscrivant également dans une démarche de « ville intelligente ».</p> <p>Les Quartiers Nouveaux sont aussi développés pour dynamiser et valoriser les pôles urbains et ruraux. Ils viseront à renforcer l'attractivité et la compétitivité des territoires, à créer des emplois de qualité, à renforcer la cohésion sociale, la mixité sociale, l'égalité des chances et la participation citoyenne, à développer un tissu social et culturel propice au vivre ensemble et à la convivialité, à lutter contre le réchauffement climatique, préserver notre environnement et recréer du lien avec la nature et enfin, à améliorer la qualité</p>

	de vie des citoyens (cadre de vie agréable, matériaux sains pour la santé, aménagements et équipements qui facilitent la vie des riverains, notamment sur le plan des déplacements).
Étapes et réalisations	<p>Cette action a débuté avant l'adoption de la 2^e SWDD.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2014-2015 : recherche de la CPDT « Analyse prospective relative à la localisation de nouveaux quartiers, qui constituent une réponse au défi démographique » pour identifier le potentiel de localisations possibles de quartiers nouveaux ou villes nouvelles sur l'ensemble du territoire wallon ▪ 2015 : adoption du référentiel « Quartiers nouveaux » fixant 17 ambitions et 31 objectifs que les communes s'engagent à atteindre en participant au projet ▪ 17 novembre 2015 : organisation d'un colloque pour lancer l'appel à manifestation d'intérêt auprès des communes ▪ 25 mars — 23 juin 2016 : réception de 33 projets portés par 25 communes et sélection de 10 projets par un jury d'experts ▪ 26 au 30 septembre 2016 : organisation d'un concours international d'urbanisme pour les étudiants universitaires et de hautes écoles ▪ 18 octobre 2016 : inauguration du Cluster « Quartiers Nouveaux », événement de lancement officiel. Première réunion des communes lauréates et présentation des projets. ▪ 27 décembre 2016 : désignation de deux cellules d'experts pour accompagner 5 communes parmi les 10 sélectionnées dans la mise en œuvre de leur projet ▪ 24 mai 2017 : sélection des 4 projets complémentaires sur base de l'appréciation du jury ▪ Décembre 2017 – Février 2018 : Désignation de nouvelles cellules d'experts pour accompagner les autres communes sélectionnées ▪ Mai 2017 – avril 2018 : organisation de séminaires dans le cadre du Cluster « Quartiers Nouveaux » sur les thèmes de l'agriculture urbaine, de la participation citoyenne et de la mobilité alternative ▪ 14 juillet 2018 – 19 octobre 2018 : appel à manifestation d'intérêt auprès des communes pour le verdissement des places publiques dans une perspective d'agriculture urbaine – sélection de 37 projets ▪ 2018-2019 : nouvelle recherche CPDT « Stratégie et référentiel pour des Quartiers Nouveaux de taille moyenne » afin d'identifier sur le territoire régional des sites potentiels à l'implantation de nouveaux quartiers de moyenne ampleur (entre 2 et 15 ha), de les caractériser et de dégager des éléments clés à insérer dans un référentiel spécifique pour guider la conception des quartiers nouveaux de taille moyenne ▪ Le 26 avril 2018 : lancement d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt « Ecobâtis » sur le thème « construire ou rénover des bâtiments favorisant la convivialité des lieux ouverts au public en utilisant des matériaux de réemploi et en valorisant les filières locales et le savoir faire wallon ». <p><u>Prochaines étapes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite de l'accompagnement des projets par les cellules d'experts ▪ Les thématiques abordées dans le cadre de la prolongation de la recherche CPDT pour renforcer cette dynamique sont la mobilité alternative, la mixité fonctionnelle et les partenariats nécessaires pour opérationnaliser les projets de Quartiers Nouveaux aux diverses étapes (Cluster « Séminaire Quartiers Nouveaux » prévu vers le mois de

	<p>novembre 2018).</p> <ul style="list-style-type: none"> Le 1^{er} juin 2018 : réception des candidatures de l'appel à projets « Ecobâtis ».
Résultats et enseignements	<p>La réalisation du référentiel « Quartiers Nouveaux » constitue un document clé pour la création de projets de logements qui participent au développement durable.</p> <p>La mise en place du Cluster « Quartiers Nouveaux » et des séminaires donnent l'occasion aux parties prenantes d'échanger sur les enseignements découlant d'expériences concrètes, dans la perspective d'alimenter la réflexion sur la réalisation et l'optimisation des projets de Quartiers Nouveaux en cours.</p>
Principaux ODD concernés	

2.4.7. *Rénovation, revitalisation urbaine et Politique des grandes villes (R13)*

Ministre pilote	Ministre des Pouvoirs locaux et du Logement
Administration pilote	DGO4
Porteur de projet	DGO4
État d'avancement	Mise en œuvre
Étapes et réalisations	<p><u>Étapes prévues :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation du projet de réforme de la PGV au GW en fin de session 2017-2018. Entrée en vigueur de la nouvelle base légale PGV pour l'exercice budgétaire 2019. Mise en œuvre du PDU, intégré au PST. Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Adoption du décret intégrant les clauses sociales et environnementales. <p><u>En cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Avant-projet de décret modifiant certaines dispositions relatives à l'intégration de clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés publics subsidiés par la Région wallonne.
Résultats et enseignements	Les résultats et les enseignements ne sont pas encore disponibles.
Principaux ODD concernés	 


2.4.8. Organisation annuelle d'un parlement jeunesse (Po2)

Ministre pilote	Ministre de la Transition écologique, en charge du développement durable
Administration pilote	Secrétariat général — Département du Développement durable
Porteur de projet	Secrétariat général — Département du Développement durable
État d'avancement	Mise en œuvre (action récurrente)
Description	<p>Les générations futures sont au cœur du développement durable. Le Parlement Jeunesse du Développement Durable (PJDD) s'adresse spécifiquement à ce public pour les sensibiliser et les impliquer aux enjeux du développement durable. Il s'agit d'un évènement annuel qui donne l'opportunité à une quarantaine d'étudiants de toutes disciplines, de l'enseignement supérieur universitaire et non-universitaire, de se réunir autour d'une thématique liée au développement durable pour débattre ensemble et avec des experts et co-construire des solutions pour la Wallonie.</p>
Objectifs	<p>Les objectifs du Parlement Jeunesse sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équiper les participants pour qu'ils puissent analyser une problématique et penser des solutions dans une perspective de développement durable ; - Leur donner l'opportunité d'enrichir leurs connaissances sur une thématique donnée ; - Leur permettre de vivre une expérience d'échanges et de co-construction en misant sur l'intelligence collective ; - confier aux participants la tâche d'élaborer des propositions d'actions et ce faisant, leur permettre de participer au cycle d'élaboration des politiques en remettant leurs propositions au Ministre en charge du développement durable et à son administration. <p>Les thématiques sur lesquelles travaillent les étudiants sont les axes du plan d'action de la 2^e SWDD : alimentation, ressources et énergie</p>
Étapes et réalisations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mai 2016 : 1^{re} édition du PJDD pour clore la consultation populaire sur la 2^e SWDD ▪ Février-avril : 2017 : 2^e édition du PJDD sur l'alimentation durable ▪ Mars-avril 2018 : 3^e édition du PJDD sur les déchets-ressources ▪ À venir (2019) : 4^e édition du PJDD sur l'énergie
Résultats et enseignements	<p>La 1^{re} édition du PJDD a réuni 55 étudiants et abouti à 8 propositions qui ont été analysées dans le cadre de la consultation sur l'élaboration de la 2^e SWDD. L'édition 2017 du PJDD a réuni 38 étudiants sur 3 jours et a abouti à 27 propositions concrètes permettant de développer l'alimentation durable en Wallonie. Celles-ci ont été remises au Ministre de la transition écologique en charge du développement durable et ont également été présentées aux parlementaires membres de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics. Une enquête de satisfaction a été menée auprès des participants en vue d'améliorer les prochaines éditions. Parmi les points relevés, le travail en groupe et la rencontre d'experts sur la thématique visée ont été particulièrement appréciés.</p> <p>L'édition 2018 a réuni, sur 4 jours, 35 étudiants qui ont formulé 24 propositions d'actions à mener en Wallonie en faveur de la réutilisation, du réemploi et du recyclage. Celles-ci ont été présentées au Ministre et vont être analysées.</p>

	Cette édition du PJDD fera l'objet d'une évaluation.	
Principaux ODD concernés		


2.4.9. Notation extra-financière de la Wallonie (RS05)

Ministre pilote	Ministre du Budget
Administration pilote	Secrétariat général — Département du Développement durable
Porteur de projet	Secrétariat général — Département du Développement durable ; Direction générale transversale ; Vigeo
État d'avancement	Action finalisée
Description	<p>L'obtention d'une notation extra-financière pour la Wallonie consiste, pour l'essentiel, à évaluer les politiques sociales, environnementales et de gouvernance tant internes qu'externes et à établir ensuite un <i>rating</i> à partir de grilles de critères émanant d'acteurs spécialisés. L'agence de notation extra-financière Vigeo Eiris a été désignée pour effectuer l'analyse de la Wallonie. Cette notation n'est pas réservée aux entreprises. 30 régions et grandes villes européennes (dont 15 Lands allemands) ont déjà été notées dont certaines depuis une dizaine d'années.</p> <p>L'étude, commandée par le Secrétariat général du Service public de Wallonie à la demande du ministre du Budget, porte à la fois sur les politiques wallonnes et sur l'institution Service public de Wallonie.</p> <p>Signalons aussi que ce projet est inclus dans le Contrat d'administration et dans la Déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon.</p>
Objectif(s)	<p>L'obtention d'une notation extra-financière permettra à la Wallonie d'émettre des emprunts labélisés « durables », et d'attirer des investisseurs désireux de placer leur fonds dans des projets engagés dans le développement durable. Elle permettra ainsi de diversifier ses sources de financement à travers de tels emprunts.</p> <p>Par ailleurs, l'analyse effectuée par l'agence de notation extra-financière mettra en exergue certaines recommandations en matière de développement durable, et servira donc à identifier des pistes d'amélioration.</p>
Étapes et réalisations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 05/12/2017 — 10/01/2018 : analyse d'une série de documents publics puis élaboration par Vigeo d'un questionnaire précis permettant d'obtenir des éléments d'informations complémentaires pour apprécier chaque critère de la grille d'analyse ; ▪ 10/01 au 28/02/2018 : rédaction des réponses au questionnaire de Vigeo Eiris avec l'appui du SG et des DG ; ▪ 28/02/2018 — 30/03/2018 : élaboration par Vigeo d'une première notation et d'un rapport provisoire. Le comité de pilotage dispose ensuite de 2 semaines pour compléter ou amender celui-ci ; ▪ 30/03/2018 — 20/04/2018 : finalisation du rapport et évènement de restitution prévu le 25/04/2018.
Résultats et	Pour sa première notation extra-financière, la Wallonie a obtenu une note de

enseignements	<p>55/100, qualifiée de « probante », et se classe ainsi d'emblée au 4^e rang sur les 30 collectivités territoriales européennes analysées.</p> <p>La Wallonie obtient des scores supérieurs à la moyenne du secteur dans chacun des six domaines évalués : environnement, ressources humaines, droits humains, développement territorial et solidarité, commande publique et gouvernance.</p> <p>La Wallonie atteint le niveau « avancé » dans le domaine Développement territorial et « probant » pour quatre autres domaines : environnement, ressources humaines, droits humains et gouvernance. La performance en matière de commande publique est la seule à obtenir une note « limitée ».</p> <p>Les points forts de la Wallonie sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une stratégie environnementale qui englobe de nombreux enjeux environnementaux, à savoir la protection de la biodiversité, la gestion des ressources en eau, la gestion des déchets et la gestion des impacts liés aux transports ; - des mesures pertinentes mises en œuvre en matière de cohésion sociale et de développement socio-économique. <p>L'agence de notation épingle aussi quelques points à améliorer, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> le taux de chômage qui a augmenté entre 2012 et 2016, l'absence d'audits sociaux et environnementaux des fournisseurs du Service Public de Wallonie.
Principaux ODD concernés	


2.4.10. Semaine du développement durable (RS04)

Ministre pilote	Ministre de la Fonction publique
Administration pilote	Secrétariat général — Département du Développement durable
Porteur de projet	Secrétariat général — Département du Développement durable
État d'avancement	Mise en œuvre (action récurrente)
Description	Dans l'objectif de renforcer l'exemplarité du SPW en matière de développement durable, l'action vise à organiser chaque année, sur un sujet différent, la semaine/la journée du développement durable pour les agents du Service public de Wallonie, telle qu'inscrite dans le Plan de Développement durable.
Objectif	L'objectif est de sensibiliser les agents du SPW au développement durable, de manière ludique, attrayante, mais aussi concrète.
Étapes et réalisations	<p>Choix d'une thématique annuelle, organisation d'évènements de sensibilisation (en alternance, 1 semaine en année 1 puis 1 journée en année 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 juin 2016 : journée sur la thématique du tri des déchets (« Mince, ma poubelle ! ») ▪ 13-17 novembre 2017 : semaine du développement durable sur le thème « Oser autrement », pour aborder le développement durable de manière

	<ul style="list-style-type: none"> positive et accessible ▪ À venir — novembre 2018 : thème de la journée à déterminer
Résultats et enseignements	<p>Les sujets abordés pendant la semaine/la journée du Développement durable touchent un large public. On constate que de plus en plus d'agents participent aux événements organisés dans ce cadre, montrant que l'assise du développement durable s'étend au-delà des convaincus.</p> <p>Lors de la journée de 2016, les agents ont été invités à participer à un tri des déchets habituellement produits sur le lieu de travail, à s'informer et à tester ses connaissances sur le tri des déchets courants.</p> <p>Lors de la semaine du Développement durable de 2017, une revue originale intitulée « Déclit, oser autrement » a été élaborée. Elle a été conçue comme un magazine tout public contenant des articles susceptibles de toucher le plus grand nombre, y compris et surtout ceux qui, a priori, ne s'intéressent pas au développement durable. Ils abordent donc des thématiques variées et concrètes : bonnes nouvelles, mobilité, boulot, loisirs, vêtements, alimentation, jardinage,... mettant en valeur ce qui se fait en Wallonie et au SPW. Au total, 4 300 exemplaires de la revue ont été distribués et elle a fait l'objet de près de 900 téléchargements sur l'intranet. Par ailleurs, 4 événements (conférences, ateliers et moments d'échanges d'expériences entre agents) ont été organisés sur cette thématique auxquels 374 agents ont participé.</p>
Principaux ODD concernés	



2.4.11. Renouvellement du plan d'actions « achats publics durables » (Mo1)

Ministre pilote	Ministre de la Fonction publique
Administration pilote	Secrétariat général — Département du Développement durable
Porteur de projet	Secrétariat général — Département du Développement durable
État d'avancement	Mise en œuvre
Description	<p>L'action consiste à donner une suite au premier plan d'actions « achats publics durables » qui avait été adopté par le GW le 28 novembre 2013. Ce premier plan d'actions avait permis le développement de nombreux outils, qui permettent aux acheteurs d'utiliser les marchés publics en tant que levier d'autres politiques environnementales, sociales et économiques, comme la lutte contre le dumping social. Il a fait l'objet d'un bilan en avril 2016, qui mettait en avant l'utilité des outils développés pour les acheteurs, et en recommandait la prolongation dans un nouveau plan d'actions.</p> <p>Il était donc nécessaire de définir un nouveau plan d'actions pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - capitaliser sur l'expérience acquise ; - donner une vision d'ensemble de toutes les actions menées en la matière ; - redéfinir les actions prioritaires (actions existantes et nouvelles actions) ; - relancer certains marchés publics qui sont relatifs à des outils du plan

	(formation, helpdesk, etc.) arrivant à échéance mis 2016.
Objectif(s)	L'action vise à apporter des outils concrets aux pouvoirs adjudicateurs wallons pour les aider à intégrer des clauses environnementales, sociales et éthiques dans leurs marchés et à faciliter l'accès des PME aux marchés publics.
Étapes et réalisations	Les principales étapes d'élaboration du plan ont été les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Juin 2016 - Septembre 2016 : consultation des parties prenantes en vue de connaître leurs besoins ; ▪ Septembre - Octobre 2016 : rédaction du projet de plan d'actions achats publics durables ; ▪ Novembre 2016 - 16 Février 2017 : processus de validation et adoption du plan d'actions achats publics durables par le Gouvernement wallon ;
Résultats et enseignements	Le Plan d'actions « Achats publics responsables 2017-2019 » a été adopté par le Gouvernement wallon le 16 février 2017. Il a comme objectif de faire en sorte que d'ici 2020 les marchés publics passés en Wallonie soient 100 % responsables face aux défis sociétaux. Autrement dit, qu'ils soient sans dumping social, PME-friendly, qu'ils facilitent l'insertion professionnelle, contribuent à lutter contre les changements climatiques et permettent de gérer les ressources de manière plus efficace. <p>Il comprend pour cela 46 actions réparties dans les 4 axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement et renforcement de la capacité des pouvoirs adjudicateurs à effectuer des achats plus responsables ▪ Développement et renforcement de la capacité des PME à répondre aux marchés publics ▪ Développement et renforcement du caractère responsable des marchés ▪ Mise en place d'une gouvernance efficace, participative et coordonnée du plan <p>Lors de l'élaboration du Plan, il a été défini de façon très précise pour chaque action le Ministre pilote, les Ministres contributeurs, ainsi que l'administration pilote et les organisations contributrices. Le budget et la planification dans le temps de chaque action ont aussi été définis. Cette précision a permis d'avoir une feuille de route très précise pour tous les acteurs et de démarrer rapidement les travaux. Elle facilite aussi le rapportage sur la mise en œuvre du Plan.</p>
Principaux ODD concernés	

2.4.12. Rédaction d'un rapport de mise en œuvre des ODD en Wallonie (101)

Ministre pilote	Ministre de la Transition écologique, en charge du développement durable
Administration pilote	Secrétariat général — Département du Développement durable
Porteur de projet	Secrétariat général — Département du Développement durable
État d'avancement	Action finalisée
Description	Le 25 septembre 2015, les Chefs d'État et de Gouvernement ont adopté au

	<p>niveau des Nations unies le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ou « Programme 2030 »), intitulé <i>Transformer notre monde</i>. Ce programme comprend un ensemble de 17 objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles qui traduisent les priorités en matière de développement durable pour les 15 prochaines années à l'échelle mondiale.</p> <p>La Wallonie, pour répondre aux engagements internationaux de la Belgique, s'est engagée à mettre en œuvre ce Programme et à suivre les avancées en la matière. Pour ce faire, le plan d'actions de la 2^e SWDD a prévu la rédaction en 2017, puis tous les 3 à 4 ans, d'un rapport sur la mise en œuvre des ODD.</p>
Objectif(s)	<p>L'objectif est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dresser un 1^{er} état des lieux de la situation de la Wallonie du point de vue des ODD et évaluer le chemin à parcourir pour les atteindre ; - sensibiliser les acteurs wallons publics et privés au Programme 2030 afin qu'ils se l'approprient à leur niveau.
Étapes et réalisations	<p>Le premier rapport, intitulé « En chemin vers 2030 » a été adopté par le Gouvernement wallon le 20 avril 2017. Il se compose de quatre chapitres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des stratégies, plans et programmes wallons au service des ODD - Situation et défis de la Wallonie dans son chemin vers les ODD (sur base de 70 indicateurs) ; - La mise en œuvre des ODD en pratique : la contribution des institutions publiques wallonnes - La mise en œuvre des ODD en pratique : la contribution de la société civile et du secteur privé <p>Ce travail a bénéficié des contributions des différentes Directions générales du Service Public de Wallonie et de nombreux organismes d'intérêt public wallons, ainsi que du secteur associatif (via une collaboration avec Associations 21 et Inter Environnement Wallonie), des syndicats, de l'Union Wallonne des Entreprises et l'Union des Classes Moyennes. Pour le chapitre 2, une étroite collaboration a été nouée avec l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) et la DGO₃ (Direction de l'état environnemental) du SPW.</p>
Résultats et enseignements	<p>Cet exercice a permis de dresser un 1^{er} état des lieux de la situation de la Wallonie du point de vue des ODD et de mieux faire connaître le Programme 2030 auprès des acteurs wallons, en particulier ceux qui ont contribué à son élaboration. Ce rapport amorce donc une dynamique pour que chacun, en Wallonie, s'approprie le Programme 2030. Des efforts supplémentaires de communication seraient cependant utiles pour mieux faire connaître ce rapport, et les prochains, auprès d'un plus large public.</p> <p>Par ailleurs, ce premier rapport a contribué à la préparation de l'examen national volontaire de la Belgique lors du Forum politique de Haut Niveau de juillet 2017, un exercice auquel chaque pays est invité à participer pour rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030.</p>
Principaux ODD concernés	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p> </div> </div>

3. PROMOTION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN WALLONIE

La SWDD est le vecteur par excellence pour faire connaître et faire respecter les engagements internationaux en matière de développement durable. C'est ainsi que la 2^e SWDD a pleinement intégré les ODD adoptés au niveau des Nations unies 10 mois avant l'adoption de la stratégie. La Vision à long terme de la stratégie « *reflète une région dans laquelle l'ensemble des 17 Objectifs de développement durable, adoptés au Sommet des Nations unies seront atteints* ». Ces 17 Objectifs y sont présentés comme les objectifs à court et moyen terme de la Wallonie en matière de développement durable, et les axes du plan d'actions sont également reliés à ces Objectifs.

Afin de promouvoir et de mieux faire connaître les 17 ODD auprès des différents acteurs wallons, la Wallonie a mené une série d'actions spécifiques, certaines prévues dans le plan d'actions de la 2^e SWDD, d'autres ayant été développées par la suite. Il s'agit d'actions « internes » ciblant les pouvoirs publics, ou d'actions « externes » visant un public plus large. Ces actions constituent une première étape d'un processus d'appropriation des ODD en Wallonie.

Actions internes :

- Obligation, depuis l'adoption de la 2^e SWDD, de déterminer dans les projets de notes au Gouvernement wallon à quels ODD contribue le projet. Un rapportage annuel est prévu à ce sujet. Cette action vise à apprécier et montrer la contribution de la Wallonie à chaque Objectif et au respect de ses engagements internationaux.
- Mise en place d'une formation sur le développement durable qui intègre directement les ODD dans son programme. Cette formation est destinée aux agents des pouvoirs publics de la Région Wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle est présente dans le catalogue de formations de l'École d'administration publique Wallonie-Bruxelles depuis avril 2018. Elle est dispensée par des membres du département du Développement durable du Service public de Wallonie.

Actions externes :

- Mise en ligne d'une capsule vidéo illustrant les ODD et d'une rubrique qui leur est consacrée sur les nouvelles pages web « développement durable » du Portail de Wallonie : <http://developpementdurable.wallonie.be/objectifs-de-developpement-durable>
- Organisation en 2017 du festival « Go Future », un festival cinématographique itinérant destiné à sensibiliser les citoyens au développement durable. Ce festival a donné lieu à trois projections suivies d'un débat sur des thèmes des ODD : énergie (Charleroi), forêt et biodiversité (Libramont) et consommation et production durables (Louvain-la-Neuve). Des kits de projection sont disponibles gratuitement pour toute structure (école, centre culturel, association, commune, etc.) désireuse d'organiser une projection pour sensibiliser son public au développement durable. Ces kits comprennent la série de films associée à la thématique choisie, mais également un cahier thématique, un cahier pédagogique et une liste d'experts susceptibles de participer au débat. Voir : <http://www.festival-gofuture.be/>

- Organisation en 2017 et 2018 d'un forum associatif dans le cadre de la Fête du Développement durable, évènement de rencontre entre associations et acteurs publics locaux (2017) ou entreprises (2018) dans lequel les ODD servent de fil rouge aux discussions.
- Rédaction et adoption par le Gouvernement wallon en avril 2017 d'un premier rapport sur la mise en œuvre des ODD en Wallonie (voir encadré section 2.4). Par la suite, les indicateurs de suivi de la Wallonie vis-à-vis des ODD présentés dans ce rapport seront actualisés périodiquement sous forme d'un baromètre permettant d'évaluer les progrès de la Région dans sa transition vers un développement durable.

Par ailleurs, la Wallonie travaille avec les autres entités régionales et l'Autorité fédérale pour promouvoir les ODD et rendre des comptes sur leur mise en œuvre :

- Contribution au rapport présentant l'examen volontaire de la Belgique au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le rapport national a été présenté au Forum politique de haut -Niveau des Nations unies en juillet 2017 et est disponible sur le site : https://www.sdgs.be/sites/default/files/publication/attachments/nrv_belgium_english.pdf. Un prochain exercice de ce type devrait avoir lieu à échéance régulière (environ tous les 3 ans).
- Organisation en novembre 2017, dans le cadre de la Conférence interministérielle pour le développement durable, d'une conférence intitulée « Les objectifs de développement durable en Belgique : rapportage et actions futures ». Cet évènement s'adressait aux autorités publiques, entreprises, associations, scientifiques et citoyens. Il a donné lieu à des présentations d'intervenants académiques, à des débats entre les Ministres (ou leurs représentants) membres de la CIMDD et entre représentants de la société civile, ainsi qu'à des ateliers entre participants visant à élaborer des recommandations pour la réalisation et le suivi des ODD en Belgique.
- Alimentation du site www.sdgs.be développé au niveau fédéral par l'Institut fédéral sur le développement durable.

4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le présent rapport a décrit l'état de mise en œuvre de la 2^e SWDD, et en particulier l'état d'avancement du plan d'actions, deux ans après son adoption par le Gouvernement wallon.

Ce dernier chapitre propose quelques recommandations portant d'une part sur la mise œuvre des actions et leur suivi, et d'autre part sur l'élaboration du plan d'actions de la prochaine SWDD.

En ce qui concerne la mise en œuvre des actions et leur suivi

Le processus de suivi de la stratégie au niveau ministériel a démarré en septembre 2017 ce qui explique que la quantité et la qualité des informations recueillies sur les actions du plan sont très hétérogènes. Il est donc recommandé

- pour la suite de la mise en œuvre des actions de la 2^e SWDD :
 - d'améliorer le mécanisme de rapportage actuel afin de faciliter son évaluation à échéance de celle-ci.
- Pour la mise en œuvre de la prochaine SWDD :
 - de mettre en place un mécanisme de rapportage dès le début de la mise en œuvre de la stratégie, favorisant une plus grande appropriation et facilitant la coordination des travaux ;
 - de définir le rôle des différents acteurs et désigner ces différents acteurs dès le début de la mise en œuvre de la stratégie : pilotage et coordination stratégique, pilotage et coordination opérationnelle, pilotage des actions, etc. ;
 - de faire un état des lieux tous les 6 mois, s'appuyant par exemple sur des réunions périodiques entre les coordinateurs de la stratégie et les administrations pilotes. Cet état des lieux permettrait d'investiguer les raisons pour lesquelles certaines actions ne sont pas mises en œuvre, de le communiquer aux cabinets et de faire en sorte que les cabinets prennent les décisions qu'ils jugent appropriées.

En ce qui concerne la définition des futures actions dans le cadre de la prochaine SWDD

- Le plan d'actions de la 2^e SWDD est en lien avec de nombreux autres plans du Gouvernement wallon. Il y est mentionné qu'il vient en complément d'une série d'autres plans, existants ou à venir, du Gouvernement wallon. Il reprend par ailleurs des actions qui figurent dans certains de ces autres plans du Gouvernement wallon (par ex des actions du futur Plan déchets dans l'axe Ressources). Il contient aussi des actions qui consistent à élaborer des plans. Ces différentes approches, qui sont en partie dues aux temporalités spécifiques de chaque plan, créent une certaine confusion. Il est dès lors recommandé de clarifier à l'avenir le positionnement de la stratégie wallonne de développement durable, stratégie par nature transversale, par rapport aux autres plans pour en faciliter la compréhension et la lisibilité par les acteurs extérieurs ;

- La SWDD est un instrument stratégique essentiel pour promouvoir les ODD et montrer la contribution de la Wallonie à ces objectifs. Il est dès lors recommandé de :
 - renforcer davantage l'articulation entre les actions de la stratégie et les ODD en déterminant pour chaque action les ODD auxquels elle contribue. Chaque proposition d'action devrait également être évaluée sous l'angle des 5 principes du développement durable⁷ pour montrer plus clairement en quoi elle contribue au développement durable ;
 - renforcer les actions de promotion des ODD en Wallonie. Une série d'actions ont été menées comme cela est décrit au chapitre 3, mais cela reste insuffisant pour toucher l'ensemble des acteurs et s'assurer de l'atteinte de ces objectifs d'ici 2030.
- La 2^e SWDD ne comprend que très peu d'actions ciblant les pouvoirs locaux. Or, ces derniers jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre du développement durable. Il conviendrait dès lors, afin de respecter le principe d'intégration verticale, que la mise en œuvre de certaines actions s'adresse à l'avenir directement aux pouvoirs locaux et/ou puisse être déclinée à différentes échelles du territoire wallon, en impliquant notamment les acteurs locaux.

Ces recommandations seront particulièrement utiles pour nourrir l'évaluation finale de la stratégie actuelle à son échéance au sein du Gouvernement wallon et préparer ainsi l'élaboration de la prochaine stratégie wallonne de développement durable dans le cadre de la prochaine législature.

⁷ 5 des principes, issus de la déclaration de Rio (1992), grâce auxquelles une société se développe durablement : L'intégration horizontale : les dimensions économique, environnementale et sociale de toute question de société doivent être prises en compte simultanément ;

L'intégration verticale : la cohérence entre les politiques menées aux différents niveaux de gouvernance ainsi que la solidarité internationale doivent être assurées ;

L'équité intergénérationnelle : les risques de pauvreté, les inégalités et toutes les formes de discrimination en termes de droits fondamentaux doivent recevoir une attention particulière ;

L'équité intra-générationnelle : la solidarité dans le temps doit être recherchée, en tenant compte des besoins des générations futures et de la capacité des ressources naturelles à se régénérer ;

La participation : l'ensemble des acteurs (pouvoirs publics, société civile, citoyens...) doivent être mobilisés.